

MARGUERITE INFO

Le magazine de l'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange

N°182 - AVRIL 2018



PRIX : 3 €

Merci de mettre cette revue à disposition des personnels

www.dondusanglpo.fr - Facebook : Don du sang La Poste - Orange

Plaquette réalisée en partenariat avec le COGAS* de La Poste, le Groupe Orange et le CCUES d'Orange (*COGAS : instance qui réunit les représentants de La Poste, des organisations syndicales et des associations de personnel de La Poste, définit les orientations de la politique des activités sociales de l'entreprise).



DonduSang



ÉDITO DE MICHEL MONSELLIER

Bonjour à TOUS

Quelle société voulons-nous laisser à nos enfants ? Voilà tout l'enjeu de la révision de la loi sur la Bioéthique.

Les techniques médicales et scientifiques évoluent parfois plus vite que la société, mais l'on se doit de réinterroger en permanence l'adéquation de ces nouvelles techniques avec nos valeurs morales et de solidarité.

Les fondamentaux de notre activité ont été institués juste après la dernière guerre mondiale et reposent sur quatre principes : le Bénévolat, l'Anonymat, le Volontariat et le Non-Profit.

Or, nous assistons dans de nombreux domaines, à l'ouverture de brèches de plus en plus importantes dans ce qui est le socle de notre société basée sur la solidarité et la dignité de la personne.

L'ouverture au marché des Médicaments Dérivés du Sang (MDS) conduit, nous l'avons prouvé dans un reportage paru sur ARTE en 2017, à la marchandisation du corps humain et à l'exploitation des personnes les plus vulnérables.

Exploitation encore plus prononcée avec le trafic d'organes ou le « tourisme de transplantation » à laquelle se livrent certains de nos concitoyens.

L'ouverture de la Procréation Médicalement Assistée à tous les couples de femmes conduira inévitablement à la Gestation Pour Autrui qui n'est rien d'autre que de l'exploitation du corps des femmes les plus vulnérables.

La levée de l'anonymat de donneur de gamètes est la porte ouverte à la levée de l'anonymat du donneur de sang demandée par certaines associations de malades, mais qu'aucun donneur de sang ne souhaite voir arriver.

Quant au principe de gratuité du don, sa remise en cause conduirait à une médecine à deux vitesses, les plus riches pouvant se payer les traitements que les plus pauvres ne pourraient se permettre ; partout où le système du don rémunéré ou compensé existe, les pays ne sont pas autosuffisants en produits sanguins.

Le débat qui est déjà ouvert et qui se terminera à l'automne par le dépôt d'un projet de loi doit faire l'objet d'une attention particulière si nous voulons conserver le système altruiste et solidaire pour lequel nous nous battons depuis plus de 70 ans.

MERCI d'avance de ce que vous ferez...
Pour contribuer au débat : www.etatsgenerauxdelabioethique.fr

Michel MONSELLIER
Président de l'Union nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange

LES VŒUX DE DE LA MINISTRE AGNÈS BUZYN P.4



LA VIE DE L'UNION P.4



JOURNÉE MONDIALE DES DONNEURS DE SANG!



DOSSIER P.16

STATISTIQUES PRÉLÈVEMENTS ET GREFFES D'ORGANES EN 2017

RÉVISION DE LA LOI SUR LA BIOÉTHIQUE

L'HEMOCHROMATOSE GENETIQUE, MALADIE MECONNUE



EN BREF P.34

Assemblées de Secteur 2018 • Les actions menées en 2017 • Programme 2018 des assemblées de secteur

VIE DES ASSOCIATIONS P.40



MARGUERITE INFO

Magazine d'information de l'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange

Adresse : 8 rue Brillat Savarin, 75013 Paris
Tél : 01 48 42 10 09 - Fax : 01 48 42 10 59
Mail : contact@dondusanglpo.fr
N°ISSN : 1664-2106

Directeur de la publication : Michel Monsellier
Rédacteur : Michel Monsellier
Réalisation et impression : TCH Réalisation

www.dondusanglpo.fr

45 REVUE DE PRESSE

54 VOUS ABONNER

55 NOUS SOUTENIR

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MINISTRE

Le 23 janvier, Michel MONSELLIER participe à la présentation des vœux de la Ministre des Solidarités et de la Santé -Madame Agnès BUZYN- au Ministère.

La Ministre retrace les moments marquants de 2017, et la nouvelle dynamique impulsée par le Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON.

Après avoir effectué le bilan et remercié les différents acteurs de la santé, elle annonce les projets et défis de 2018, notamment la révision de la loi sur la Bioéthique et la réforme des retraites.



DÉPART DE SYLVIE FRANÇOIS, DRH DU GROUPE LA POSTE

Le 22 janvier, Michel MONSELLIER participe au « pot de départ » en retraite de Sylvie FRANÇOIS, DRH du Groupe La Poste, organisé par Monsieur Philippe WAHL, PDG du Groupe

Philippe WAHL retrace la brève carrière de Sylvie FRANÇOIS arrivée dans le Groupe en 2008 (à La Banque Postale puis au siège du Groupe), après avoir assuré différentes fonctions dans des cabinets ministériels.

Puis, Sylvie FRANÇOIS complète les informations du Président affirmant ses origines corses qui ont forgé son tempérament.

Après la remise des traditionnels cadeaux, les participants partagent le verre de l'amitié.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFDSB

Le 10 mars, Michel MONSELLIER et Joëlle DUFFOUX participent au dernier Conseil d'Administration de la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole.

L'ordre du jour est chargé pour ce dernier CA avant le congrès national de mai à AGEN ; les différents thèmes traités :

- La clôture des comptes 2017
- Les activités transfusionnelles
- Les travaux des différentes commissions et les travaux préparatoires du congrès
- L'organisation du congrès d'Agén et des suivants....

En fin de réunion, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à trois administrateurs non remerciés jusqu'alors dans leur région : Francis LADOGNE de Midi-Pyrénées / Patrick LE BRETON de Bretagne / Yannick CHÉREL du Centre Val de Loire.



RELANCE DE L'ASSOCIATION DE HAUT SAVOIE

Le 6 mars, Michel MONSELLIER et Joëlle DUFFOUX se déplacent à la Plateforme Industrielle du Courrier d'ANNECY pour tenir un stand d'information sur le don de sang en vue de recruter des animateurs susceptibles de relancer une association dans le département.

Après un entretien avec Daniel GRIGEOIS, Directeur de la plateforme, ils s'installent à la cafétéria pendant le déjeuner afin de sensibiliser les postiers et de recueillir des promesses de don en vue de l'organisation d'une collecte sur site.

Plusieurs personnes s'inscrivent pour une éventuelle collecte, mais il conviendra de revenir pour d'autres animations afin de créer cette nouvelle association et l'aider à démarrer.



RENCONTRE DES ASSOCIATIONS

Le 13 avril, Michel MONSELLIER et Joëlle DUFFOUX organisent la rencontre avec les associations, manifestation intégrée les années hors congrès en vue d'informer et de recueillir les problèmes rencontrés sur le terrain.

Malgré les vicissitudes liées aux transports qui ont conduit à une vingtaine de défections, 80 bénévoles participent à cette journée d'échanges.

La matinée est consacrée à trois tables rondes :

- Intervention du Professeur Jean-François DELFRAISSY, Président du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) en charge de l'organisation des États Généraux de la Bioéthique préalables à la révision de la loi sur la Bioéthique.



Après une présentation de ces états généraux, le Professeur DELFRAISSY se livre à une séance de questions réponses nourrie qui permet à l'auditoire de s'exprimer et de s'informer sur ces sujets particulièrement sensibles. Michel MONSELLIER annonce la parution d'une contribution qui sera intégrée à la réflexion globale (voir article dans ce numéro).

Pour contribuer au débat : etatsgenerauxdelabioethique.fr

- Intervention du Professeur Olivier GARRAUD, Conseiller Médical de l'Union, sur la Maladie de Lyme causée des piqûres de tiques et qui va se développer dans les prochains mois. Un article spécifique paraîtra dans le prochain numéro.



- Une table ronde sur le social à La Poste et à Orange, tutelles de l'association.

o Alain ANDRÉ, Directeur de la Sécurité et de la Santé au Travail à la DRH d'Orange, informe du schéma de gestion du social à Orange et de l'aide qu'il peut apporter dans les relations internes avec l'Entreprise



o Marie SAADI-MERCIER, Directrice « Offres et Prestations » à la DNAS (Direction Nationale des Activités Sociales) de La Poste, accompagnée de Valérie LEROUX, rappelle l'organisation du social à La Poste et l'aide apportée par l'Entreprise tant en matière financière que de mise à disposition de moyens en personnel et en locaux



o Brigitte DARTOIS, Vice-Présidente du COGAS (Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales de La Poste) rappelle le rôle du COGAS et l'aide apportée aux associations. Elle rappelle l'intérêt particulier apporté aux associations de solidarité.

L'après-midi est destinée aux échanges entre les associations et l'Union Nationale portant notamment sur le compte-rendu du Conseil National qui s'est tenu la veille, la politique de communication et l'aide apportée par l'Union aux associations.



Rendez-vous est pris pour le congrès national qui se tiendra au village AZUREVA de FRÉJUS du 16 au 18 mai 2019.

PARTENARIAT ASPTT

Le 23 mars, Michel MONSELLIER signe le nouveau protocole de partenariat avec Alain VALENTIN, Président de l'ASPTT.

Après trois années de coopération à l'occasion de la Journée de la Femme et de l'opération « Le sport Donne Des Elles », le nouveau partenariat porte sur la célébration des 120 ans de l'ASPTT.

La principale manifestation se tiendra à LIMOGES du 24 au 27 mai 2018 et réunira tous les clubs de l'ASPTT

Le 26 mai, plus de 1 500 participants seront réunis au Palais des Expositions, et les animateurs de l'Union tiendront un stand d'information et de sensibilisation.

Le 23 mars au soir, Alain VALENTIN invite le Groupe La Poste, Phil@poste, le Comité Olympique Français et l'ensemble des représentants nationaux au dévoilement du timbre sur le 120ème anniversaire au siège de La Banque Postale.



ASSEMBLÉE DE SECTEUR ANTILLES - GUYANE

Le 14 mars, Michel MONSELLIER, accompagné de Lucile FIRMIN, Présidente, Ghislaine CARTESE et Antony CABRISSEAU, rencontre les décideurs de la MARTINIQUE

En matinée, ils rencontrent les responsables de l'EFS : Richard MINDEAU, Responsable Communication, Olivier BOURDONNE, Directeur de site chargé du laboratoire de préparation et de qualification, et le Docteur Zora FERRIER, Responsable des Prélèvements.

Les animateurs visitent la Maison du Don et le plateau technique ; cette visite fera l'objet d'un prochain article.

Puis, ils rencontrent l'équipe de coordination hospitalière chargée de l'information et de la coordination de l'activité du don d'organes et de tissus.

Les statistiques de prélèvement sont en hausse en raison d'une forte baisse du taux de refus au prélèvement passé de 44% en 2015 à 26% en 2017.

L'après-midi, ils rencontrent Dominique ADRIAN, nouveau Directeur Régional de La Poste de MARTINIQUE, accompagné de sa DRH Isabelle ROY.

Lors de la présentation de l'association et de la discussion, le Directeur propose d'organiser des collectes de sang sur les sites importants ; une démarche sera engagée avec l'EFS.

Puis, Michel MONSELLIER rencontre l'ensemble des animateurs lors de la réunion d'information organisée par Lucile FIRMIN ; réunion destinée à informer les bénévoles sur les différents sujets qui les concernent au quotidien.

Le 15 mars, Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « MARTINIQUE » à FORT DE FRANCE en présence de Lucile FIRMIN, Déléguée de Secteur.

Richard MINDEAU, Responsable Communication de l'EFS présente les données chiffrées 2017 montrant une baisse des prélèvements inquiétante pour l'autosuffisance locale. Puis, la Présidente de l'association « Antilles Don de Moelle Osseuse » réalise le bilan des actions menées sur l'île et lit des témoignages de donateurs et de patients. Elle annonce que le fichier local de volontaires au don de moelle osseuse a dépassé le cap des 1 000 inscriptions depuis sa création.

Après l'intervention de Michel MONSELLIER, les intervenants répondent aux questions de la salle avant de passer à la partie conviviale.



ASSEMBLÉE DE SECTEUR ANTILLES - GUYANE

Le 17 mars, Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « GUADELOUPE » à POINTE À PITRE en présence de Marie-Claude SOUDAIN-PINEAU, Déléguée de Secteur.

Après la présentation de l'activité de l'EFS sur l'île par le Docteur, Responsable des Prélèvements, et l'intervention de Michel MONSELLIER, de nombreuses questions fusent en provenance de la salle quant aux conditions d'organisation des collectes et de partenariat entre les associations et l'EFS.

En fin de réunion, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Céline MARTINE / Suzelle NIRHOU / Nicole RICHARD et Mariette BOUTON.

L'après-midi se termine par la partie conviviale.

Le 20 mars, Michel MONSELLIER, accompagné de Marie-Claude SOUDAIN PINEAU, Présidente, et de Martine CÉLINE, rencontre Thierry KERGALL, Directeur Régional d'ORANGE ANTILLES GUYANE.

Après présentation de l'association et de ses buts, le Directeur propose d'étudier l'organisation ou la redynamisation de collectes de sang sur les principaux sites ORANGE des Antilles.

La coordination et la communication seront effectuées par Marie-Agnès ARMANI, Directrice de la Communication.



«ÊTRE LÀ POUR QUELQU'UN D'AUTRE. DONNEZ SON SANG. PARTAGEZ LA VIE »

Chaque année, le 14 juin, les pays célèbrent dans le monde entier la Journée Mondiale du Donneur de Sang.

Cette journée a été initiée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé / la Croix Rouge et le Croissant Rouge / la FIODS (Fédération Internationale des Organisations de Donneurs de Sang).

Elle est programmée le 14 juin, date de naissance de Karl LANSTEINER, découvreur des groupes sanguins.

L'événement sert à remercier les donateurs de sang volontaires et non rémunérés pour leurs dons de sang (véritables cadeaux de vie) et sensibiliser au besoin de dons du sang réguliers pour assurer la qualité, la sécurité et la disponibilité de sang et des produits sanguins pour des patients dans le besoin.

La transfusion de sang et de produits sanguins sauve des millions de vies chaque année.

Elle peut aider des patients dont la vie est menacée à court terme à vivre plus longtemps et avec une qualité de vie plus importante

Un service de sang qui donne l'accès des patients à un sang sûr et des produits sanguins en quantité suffisante est un composant clé d'un système de santé efficace.

Un approvisionnement adéquat ne peut être assuré que par des dons réguliers réalisés par des donateurs de sang volontaires et non rémunérés.

Cependant, dans beaucoup de pays, les services de sang font face au défi d'obtenir suffisamment de sang de qualité pour les patients.

Le thème de la campagne de cette année est le don du sang considéré comme une action de solidarité.

Il met en évidence les valeurs humaines fondamentales d'altruisme, de respect, d'empathie et de bonté qui soulignent et soutiennent les systèmes de dons du sang volontaires et non rémunérés.

Le slogan adopté «ÊTRE LÀ POUR QUELQU'UN D'AUTRE. DONNEZ SON SANG. PARTAGEZ LA VIE » est destiné à attirer l'attention sur les rôles joués par les systèmes de don de sang volontaire et non rémunéré encourageant à produire des liens sociaux et une communauté unie.

La campagne a pour but de mettre en évidence les histoires des gens dont les vies ont été sauvées par le don du sang, de façon à motiver des donateurs de sang réguliers à continuer de donner et à motiver les gens en bonne santé qui n'ont jamais donné de sang -particulièrement des jeunes- à franchir le cap et commencer à donner.

LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE DE CETTE ANNÉE SONT :

- Célébrer et remercier les individus qui donnent leur sang et encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à effectuer leur premier don

- Faire prendre conscience que le don du sang est un acte altruiste qui bénéficie à toute la société et qu'un approvisionnement adéquat ne peut être assurée que par des dons réguliers effectués par des donateurs de sang volontaires et non rémunérés

- Mettre en évidence le besoin du don du sang durant toute l'année, pour maintenir un approvisionnement assurant l'autosuffisance nationale de sang

- Concentrer l'attention sur le don du sang comme une expression de participation communautaire dans le système de santé

L'événement mondial se déroulera, à Athènes le 14 juin 2018 ; la GRÈCE, par son Centre de Sang national hellénique, étant l'hôte pour la Journée Mondiale du Donneur de Sang 2018.

En France, l'EFS (Établissement Français du Sang) axe la JMDS vers des collectes de sang destinées à préparer la baisse des prélèvements pendant la période estivale.

De nombreuses méga collectes seront organisées pendant la semaine du 11 au 16 juin.

L'évènement national se tiendra du 13 au 17 juin sur le parvis de l'Hôtel de Ville de PARIS.

Les associations de donateurs mèneront des actions destinées à remercier les donateurs de leur geste altruiste et solidaire.



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR
DE SAUVER DES VIES.

ENEZ DONNER VOTRE SANG !

DU 11 AU 17 JUIN

Journée mondiale des donateurs de sang • 14 JUIN 2018

Pour savoir où donner, rdv sur dondesang.efs.sante.fr



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !



dondesang.efs.sante.fr

STATISTIQUES PRÉLÈVEMENTS ET GREFFES D'ORGANES EN 2017

L'activité de prélèvements et de greffes d'organes est gérée par l'Agence de la Biomédecine

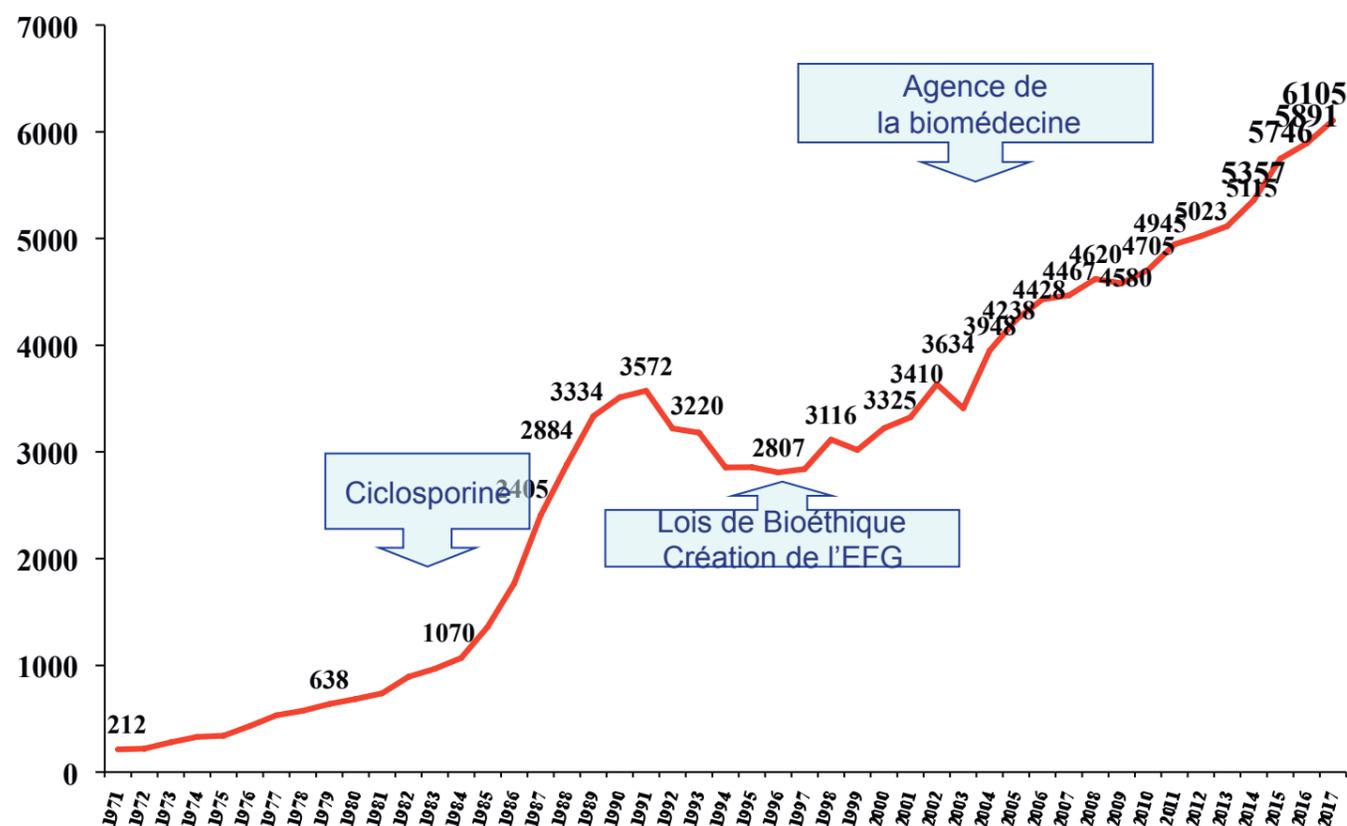
EN 2017, LE CAP DES 6 000 GREFFES D'ORGANES A ÉTÉ DÉPASSÉ

En 2017, en France, ce sont plus de 6 100 greffes d'organes qui ont été réalisées.

Cette progression a été possible grâce à la générosité des donateurs, à la mobilisation quotidienne des professionnels de santé impliqués dans la chaîne du don à la greffe et au soutien des associations.

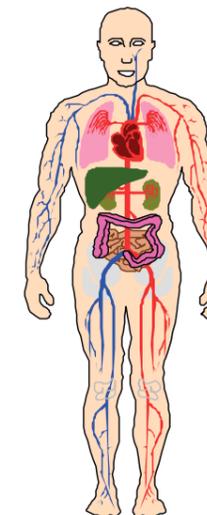
C'est un encouragement pour tous les patients en attente d'une greffe et nous invite à poursuivre la mobilisation de tous.

Evolution des greffes en France



En 2017, ont été réalisées en France

- 6105 greffes d'organes
 - Cœur : 467
 - Cœur poumons : 6
 - Poumons : 378
 - Foie : 1374 (18)*
 - Rein : 3782 (611)*
 - Pancréas : 96
 - Intestin : 2



- Plus de 15 000 greffes de tissus dont plus de 10 000 greffes de cornées.

* : donneur vivant

2017 MARQUE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN GREFFE 3 QUI COURT JUSQU'À 2021

L'objectif fixé au terme des 5 ans, est d'atteindre 7 800 greffes d'organes dont 1 000 à partir d'un donneur vivant.

En 2017, 6 105 organes ont pu être greffés à des patients en attente, soit +3,5 % par rapport à 2016.

L'ACTIVITÉ DE GREFFE À PARTIR DE DONNEUR VIVANT A FRANCHI LE CAP DES 600 GREFFES EN 2017

- 611 greffes de rein grâce à des donneurs vivants, représentant 16 % du total des greffes rénales
- 18 greffes de foie grâce à des donneurs vivants.

Le développement de la greffe rénale à partir de donneur vivant est un objectif prioritaire du plan greffe.

Concernant la greffe hépatique à partir d'un donneur vivant, elle est majoritairement pratiquée pour des patients pédiatriques avec don de lobe de foie d'un donneur adulte.

Les risques potentiels liés au prélèvement d'un lobe de foie d'un donneur adulte pour un receveur adulte ont limité le développement de cette pratique.

MAASTRICHT III

L'activité de greffe à partir de donneurs décédés dans le cadre d'une limitation ou d'un arrêt des thérapeutiques (Maastricht III) initiée fin 2014, a permis 234 greffes d'organes au cours de l'année 2017 (114 en 2016).

À ce jour, 20 hôpitaux sont autorisés à réaliser des prélèvements type Maastricht III en France, ils étaient 10 en début d'année dernière.

La progression de cette activité se fait parallèlement au développement constant et croissant des autres types de prélèvements d'organes, afin de répondre à l'augmentation continue des besoins de greffe, dans le respect de la sécurité et de l'éthique.

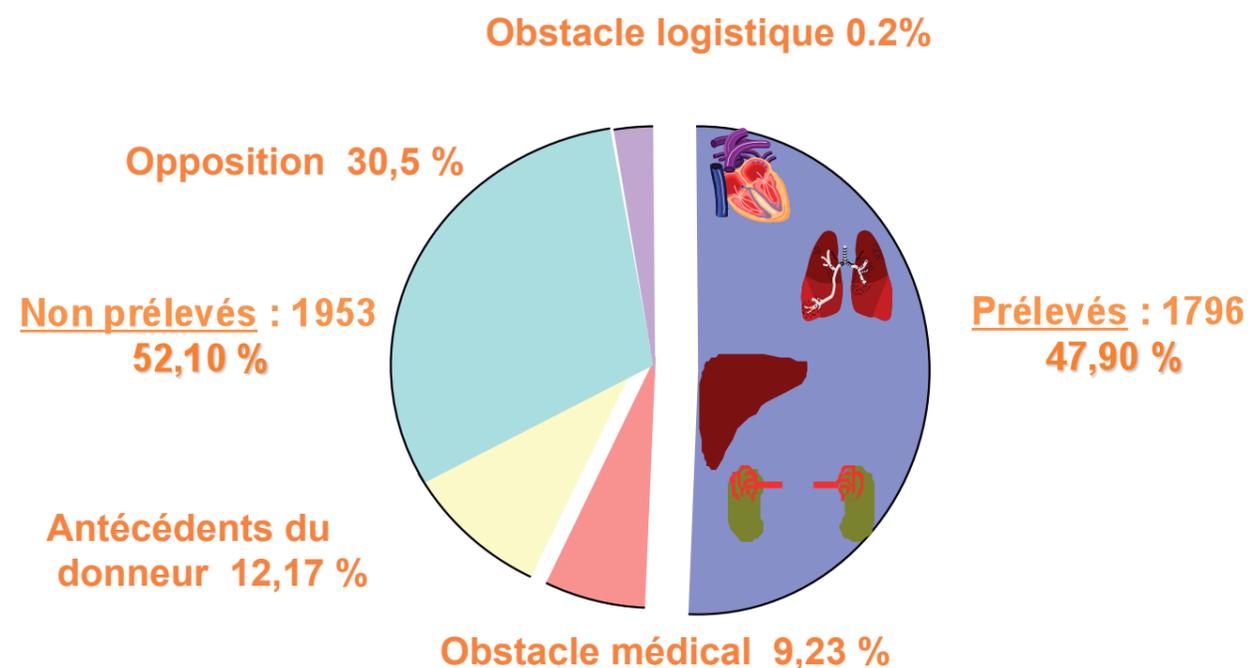
LE PRÉLÈVEMENT SUR DES SUJETS EN ÉTAT DE MORT ENCÉPHALIQUE

Enfin, la majorité des greffes reste réalisée sur des sujets en état de mort encéphalique avec 1 796 donneurs en 2017 (1 770 en 2016).

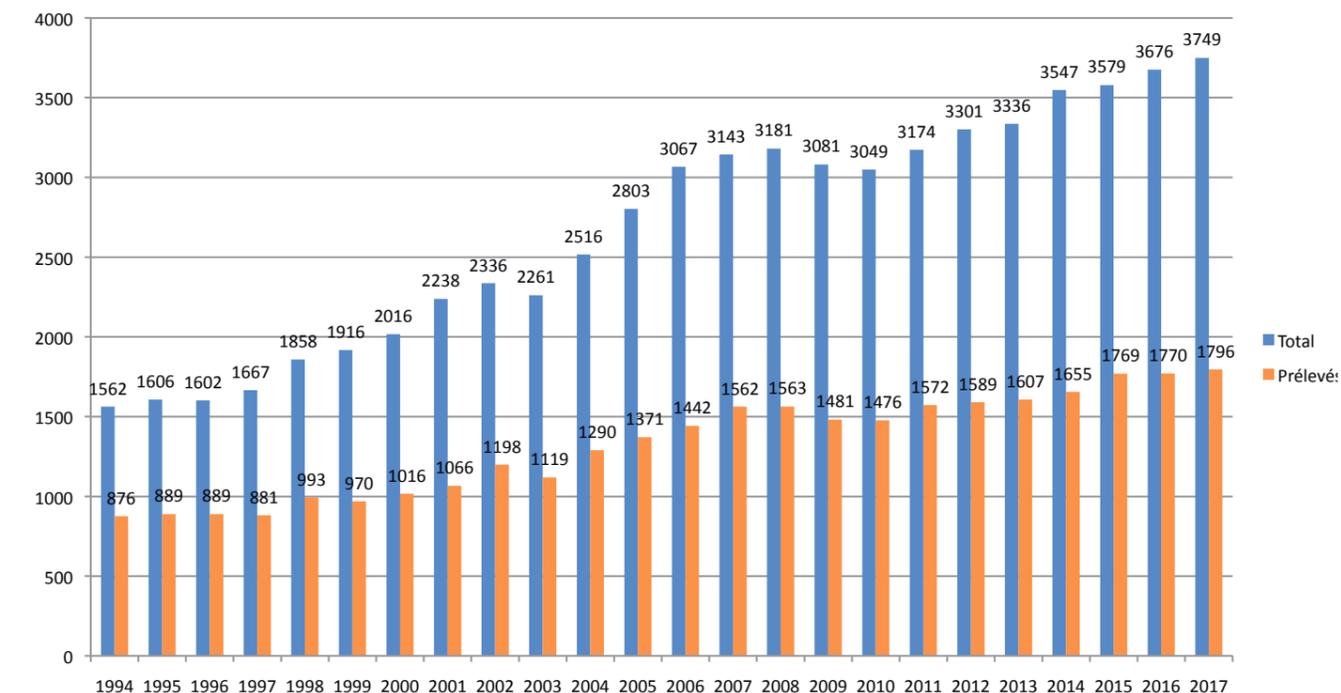
L'âge moyen des donneurs en état de mort encéphalique augmente très légèrement : 57,8 ans (56,1 ans en 2016).

Le taux d'opposition connaît une légère baisse avec un taux de 30,5% (33% en 2016).

Devenir des sujets en état de mort encéphalique recensés en 2017



Evolution du nombre de donneurs recensés et prélevés

**LES PATIENTS EN ATTENTE DE GREFFE D'ORGANE EN 2017**

L'Agence de la biomédecine travaille quotidiennement à améliorer l'accès à la greffe pour tous les patients en attente d'un organe, dans les meilleures conditions de sécurité, d'équité et d'éthique.

La greffe ne permet plus seulement de sauver des vies, elle s'impose comme un atout thérapeutique majeur qui offre aux patients et à leur entourage une qualité de vie retrouvée.

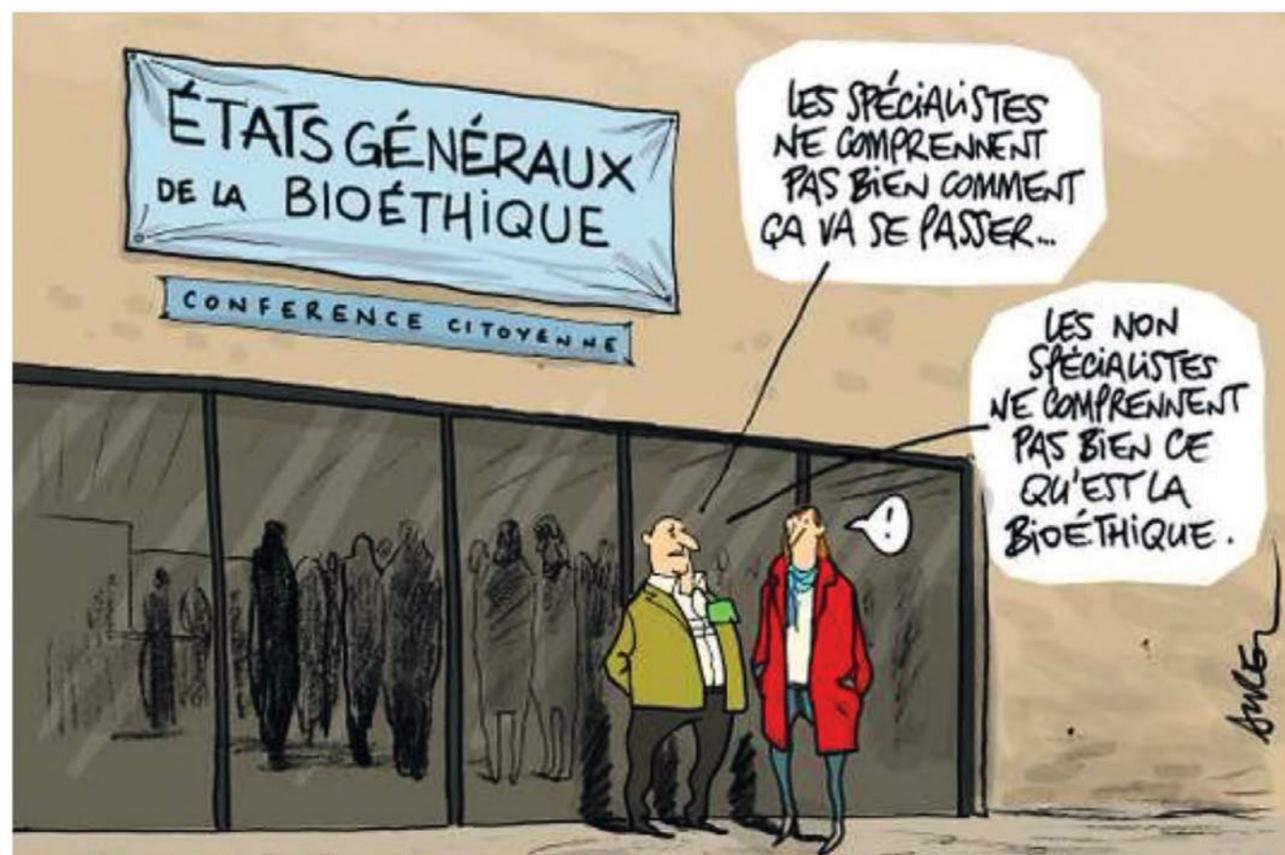
La réussite de l'activité, et ses bénéfices pour les patients, génèrent des attentes fortes en progression constante : en 2017, au total 23828 patients ont été en attente d'un organe (sachant toutefois qu'au 1er janvier 2017 il y avait 7487 patients de la liste qui avaient été mis en contre-indication temporaire de greffe par leur médecin).

Le site qui répond à toutes les questions du public sur le don et la greffe d'organes : www.dondorganes.fr

Rappelons que le 22 juin 2018 aura lieu la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs.

RÉVISION DE LA LOI SUR LA BIOÉTHIQUE

Contribution de l'Union Nationale aux États Généraux de la Bioéthique



Source : Le Monde

PRÉAMBULE

L'éthique, c'est une réflexion, une recherche sur les valeurs humaines : la vie, la mort, le respect de la personne, la liberté, la confidentialité... Plus que de permettre de discerner entre le bien et le mal, elle amène à choisir entre plusieurs formes de bien, voire le moindre mal. Elle repose sur la réflexion, les qualités humaines et l'ouverture. Elle fait aussi progresser l'universalité et la sollicitude envers tout autre que soi (Paul Ricœur).



1- L'Éthique du Don

L'éthique peut être envisagée sous deux aspects : celle du patient qui a droit aux meilleurs soins et aux meilleurs médicaments et qui doit rester au centre des préoccupations du système de santé et de ses acteurs, et celle du donneur d'éléments issus de son corps (le sang et ses dérivés, les cellules, les organes, les tissus, les gamètes) à qui l'on doit la libre initiative (qui se traduit par un consentement libre et éclairé) et le respect du corps que ce soit de son vivant ou après sa mort.

11- Le principe de Dignité

Les textes fondamentaux de notre société mettent tous en avant le Respect de la Dignité Humaine :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 : Préambule et Article Premier

o Préambule : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le Monde... »

o Article premier : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

- Charte Européenne des Droits de l'Homme du 18 décembre 2000 : Préambule et Article Premier

o Préambule (paragraphe 2) : Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de la dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'état de droit.

Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice

o Article premier : La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.

- La Convention d'Oviédo, actée par le Conseil de l'Europe en 1997 et ratifiée par la France fin 2011, stipule dans son article premier que : « Les parties à la présente Convention protègent l'être humain dans sa dignité et son identité et garantissent à toute personne, sans discrimination, le respect de son intégrité et de ses autres droits et libertés fondamentales à l'égard des applications de la biologie et de la médecine ». Seuls quelques pays européens l'ont ratifiée ; l'Union Européenne, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et les pays anglo-saxons (de même que les états associés : USA / Australie / Japon) ne l'ont pas signée.

- Constitution française du 4 octobre 1958 : Préambule et Article Premier

- Code Civil français dans son article 16 et ses suivants...

12- Le principe de non marchandisation d'éléments issus du corps humain

La Dignité conduit au respect et à l'intégrité de la personne humaine.

Toutes les instances internationales (OMS / Conseil de l'Europe) et nationales (Comité Consultatif National d'Éthique / Ministère de la Santé et ses Agences et Instituts) prônent la non rémunération de tout élément issu du corps humain et basent l'organisation de la collecte, de la préparation et de la distribution des composants sanguins et de leurs dérivés sur les Donneurs Volontaires et Non Rémunérés.

- OMS :

- o Diverses résolutions incitent les États à ne solliciter que des donneurs volontaires et non rémunérés présentant un faible risque de transmission de maladies

http://www.who.int/worldblooddonorday/Melbourne_Declaration_VNRBD_2009.pdf?ua=1

http://www.who.int/bloodsafety/Expert_Consensus_Statement_Self-Sufficiency.pdf

- o La dernière résolution prise lors de la 60ème conférence de l'OMS donne pour objectif aux États Membres d'atteindre l'objectif de 100% de donneurs volontaires et non rémunérés à l'horizon 2020. Notons que cet objectif avait été préalablement fixé par l'OMS pour une atteinte en 2005 et que nous sommes très loin de cet objectif.

- Conseil de l'Europe et réglementation européenne :

- o La Charte Européenne des Droits de l'Homme dans son article 3 « Droit à l'intégrité de la personne » précise que :

1. Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale.
2. Dans le cadre de la médecine et de la biologie, doivent notamment être respectés :
 - l'interdiction de faire du corps humain et de ses parties, en tant que tels, une source de profit,

- o Avis n° 16 du Groupe Européen d'Éthique

- Le Code Civil inclut dans son article 16 le principe de non patrimonialité du corps humain (article 16-1) et de non rémunération d'éléments du corps humain (article 16-6).

- Le Code de la Santé Publique reprend ce principe dans son livre II (parties- législative et réglementaire).

- Les avis du Comité Consultatif National d'Éthique et des Sciences de la Vie

- o Avis n° 85 du 2 décembre 1991 ; avis dans lequel il liste les impacts éthiques et sociétaux de la rémunération du « don » d'éléments du corps humain.

- o Avis 111 et 115.



LOI N° 2011-814 DU 7 JUILLET 2011 RELATIVE À LA BIOÉTHIQUE

TITRE I^{er} : EXAMEN DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉTIQUES À DES FINS MÉDICALES

La loi stipule qu'en cas de découverte d'une anomalie génétique grave dont les conséquences sont susceptibles de mesures de prévention et /ou de soins, le patient doit informer les membres de sa famille potentiellement concernés.

En cas de refus, le médecin prescripteur doit informer les personnes concernées.

Ces examens sont uniquement prescrits dans un but médical et thérapeutique. La loi interdit la recherche des caractéristiques génétiques à d'autres fins :

Art. L. 1133-4-1.-Le fait, pour une personne, de solliciter l'examen de ses caractéristiques génétiques ou de celles d'un tiers ou l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques en dehors des conditions prévues par la loi est puni de la peine prévue à l'article 226-28-1 du code pénal.

Ces dispositions ont fortement évolué depuis le vote de la loi vu qu'aujourd'hui le séquençage du génome se fait par internet et, récemment, un enfant conçu par Assistance Médicale à la Procréation (AMP) parvenu à l'âge adulte a pu retrouver son père biologique par Internet.

Les dangers et propositions :

- La levée de l'Anonymat conduira, en matière d'AMP, au refus de donner des volontaires et des donneurs altruistes ne souhaitant pas divulguer leur identité et connaître-voire rencontrer- quelques années plus tard les enfants issus de leur don de gamètes

- L'arrivée des ciseaux génétiques type « Crisp Cas-9 » marque une avancée scientifique majeure dans le traitement de pathologies génétiques ouvrant de forts espoirs de guérison pour les patients concernés. Toutefois, ces techniques doivent être encadrées car :

- o L'on ne connaît pas les effets sur la descendance des patients dont le génome a été (ou sera) modifié

- o Le risque de ces pratiques est de conduire vers un certain eugénisme et la recherche de l'Homme parfait en « réparant » toutes les erreurs de la nature ; rappelons qu'une étude internationale récente a montré que l'espérance de vie d'un être humain ne peut dépasser 115 ans, même s'il existe des exceptions comme Jeanne CALMENT.

TITRE II : ORGANES ET CELLULES

En matière de don d'organes, la « LOI n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique » stipule que :

1- Don post-mortem :

« Le prélèvement d'organes sur une personne dont la mort a été dûment constatée ne peut être effectué qu'à des fins thérapeutiques ou scientifiques.

« Ce prélèvement peut être pratiqué dès lors que la personne n'a pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement. Ce refus peut être exprimé par tout moyen, notamment par l'inscription sur un registre national automatisé prévu à cet effet. Il est révoquant à tout moment.

« Si le médecin n'a pas directement connaissance de la volonté du défunt, il doit s'efforcer de recueillir auprès des proches l'opposition au don d'organes éventuellement exprimée de son vivant par le défunt, par tout moyen, et il les informe de la finalité des prélèvements envisagés. »

Ces dispositions ont été modifiées par l'article 192 de la « LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 »

« Le prélèvement d'organes sur une personne dont la mort a été dûment constatée ne peut être effectué qu'à des fins thérapeutiques ou scientifiques.

Le médecin informe les proches du défunt, préalablement au prélèvement envisagé, de sa nature et de sa finalité, conformément aux bonnes pratiques arrêtées par le ministre chargé de la santé sur proposition de l'Agence de la biomédecine.

Ce prélèvement peut être pratiqué sur une personne majeure dès lors qu'elle n'a pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement, principalement par l'inscription sur un registre national automatisé prévu à cet effet. Ce refus est révoquant à tout moment. »

Les dangers et propositions :

- Tous les intervenants (professionnels de santé et équipes de coordination hospitalière / associations de donneurs et de patients) s'étaient élevés contre la proposition initiale visant à modifier les modalités de recueil du refus au prélèvement d'organes après le constat du décès.

Les dispositions introduites dans la loi de 2016 ont été assouplies dans la pratique afin de conserver les principes de non atteinte à l'intégrité et d'inviolabilité d'un corps (article 16-1 et suivants du Code Civil) sans le consentement des proches, ce qui aurait conduit à de nombreux recours devant les tribunaux judiciaires à l'instar de ce qui se pratique aux USA.

Il est indispensable de conserver dans la pratique les modalités de recueil du refus au prélèvement par l'accueil des proches et le respect de leur deuil.

- La mise en œuvre de façon abrupte des dispositions législatives conduirait à un recul du nombre de prélèvements et à la situation antérieure à la création de l'Établissement Français des Greffes en 1994.

- La France n'est certes pas autosuffisante en don d'organes mais occupe la 5ème place mondiale en termes de nombre de prélèvements par millions d'habitants.

Nous avons fait plusieurs propositions pour augmenter le nombre de greffes, dont certaines ne sont pas toujours mises en œuvre compte-tenu des disparités régionales subsistant dans le nombre de donneurs prélevés et le taux de refus au prélèvement

2- Don du Vivant

La loi étend le cercle des donneurs vivants à « toute personne pouvant apporter la preuve d'un lien affectif étroit et stable depuis au moins deux ans avec le receveur ».

Cette notion n'a jamais été définie par la jurisprudence laissant toute interprétation quant à sa signification.

La loi instaure également le don croisé d'organes mais la pratique en limite le recours à deux paires donneurs / receveurs.

3- Information / communication

La loi préconise une information de la société civile, et notamment des jeunes par plusieurs voies : instauration de modules d'informations dans les collèges et lycées / information lors de la Journée de préparation à la défense / inscription sur la carte vitale de la mention « a été informé de la loi sur le don d'organes ».

Les dangers et propositions :

- En matière du don du vivant :

- o Rappeler que le don d'organes de son vivant n'est pas un acte anodin (30% d'accidents dont 11% laissant des séquelles un an après prélèvement)

- o Mettre en œuvre un réel suivi des donneurs vivants afin de prévenir les effets secondaires à court, moyen ou long terme

- o Considérant que le don du vivant porte atteinte au principe d'anonymat, il est primordial de maintenir le passage devant le président du TGI (Tribunal de grande Instance) ou son représentant.

Même si la procédure ou le processus paraissent longs et fastidieux ils donnent un caractère solennel et protecteur au donneur, empêchant ou limitant toute contrainte psychologique ou financière

TITRE III : DIAGNOSTIC PRÉNATAL, DIAGNOSTIC PRÉIMPLANTATOIRE ET ÉCHOGRAPHIE OBSTÉTRICALE ET FŒTALE

La loi précise que :

« Le diagnostic prénatal (DPN) s'entend des pratiques médicales, y compris l'échographie obstétricale et fœtale, ayant pour but de détecter in utero chez l'embryon ou le fœtus une affection d'une particulière gravité. »

« On entend par diagnostic préimplantatoire (DPI) le diagnostic biologique réalisé à partir de cellules prélevées sur l'embryon in vitro. »

Les dangers et propositions :

- Les techniques évoluent sans cesse, ce qui permet de mieux prévenir et soigner.

Toutefois, la loi actuelle est très claire quant au recours aux techniques de DPN / DPI : ils ont « pour but de détecter in utero chez l'embryon ou le fœtus une affection d'une particulière gravité », et ce, dans le respect de l'article 16-4 du Code Civil

Même s'il reste à définir cette notion, le législateur n'a certainement pas envisagé la pratique à l'anglaise où l'on détecte une cinquantaine de maladies ou malformations et que l'on détruit un embryon parce que l'enfant à naître aura un « bec de lièvre », ce qui se répare même in utero.



- Rappelons que l'embryon est considéré par la législation européenne comme une personne humaine dès sa conception.
- Il convient donc de prendre en compte que ces techniques peuvent conduire à un certain eugénisme et la recherche de l'enfant parfait.
- Le choix doit rester aux parents de l'enfant à naître, sur conseil des professionnels de santé.

TITRE IV : INTERRUPTION DE GROSSESSE PRATIQUÉE POUR MOTIF MÉDICAL

Les dispositions de la loi actuelle doivent être reconduites.

TITRE V : ANONYMAT DU DON DE GAMÈTES

L'article 16-8 du Code Civil découlant de la « Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 - art. 3 JORF 30 juillet 1994 » stipule que :

« Aucune information permettant d'identifier à la fois celui qui a fait don d'un élément ou d'un produit de son corps et celui qui l'a reçu ne peut être divulguée. Le donneur ne peut connaître l'identité du receveur ni le receveur celle du donneur.

En cas de nécessité thérapeutique, seuls les médecins du donneur et du receveur peuvent avoir accès aux informations permettant l'identification de ceux-ci. »

Les dangers et propositions :

Porter atteinte à ce principe d'anonymat conduirait à :

- Réduire le nombre de dons, les donateurs altruistes donnent par solidarité envers des couples stériles ou ayant des problèmes pour procréer. Ils ne souhaitent pas que leur identité soit divulguée ni connaître d'éventuels descendants venant s'immiscer ou interférer dans leur vie familiale



- Lever l'anonymat de tout donneur y compris du donneur de sang, ce qui serait dramatique pour l'autosuffisance en produits sanguins en France mettant en danger la santé et la sécurité des patients
- Rappelons que la loi prévoit qu'en cas de nécessité thérapeutique et notamment de maladies génétiques, les médecins peuvent retrouver le donneur à l'origine de cette maladie.

TITRE VI : ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION (AMP)

L'article 29 étend les capacités de don aux personnes n'ayant jamais procréé ; jusqu'alors, seules les personnes ayant eu des enfants pouvaient donner.

« Lorsqu'il est majeur, le donneur peut ne pas avoir procréé.

Il se voit alors proposer le recueil et la conservation d'une partie de ses gamètes ou de ses tissus germinaux en vue d'une éventuelle réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une assistance médicale à la procréation, dans les conditions prévues au titre IV du livre Ier de la deuxième partie. Ce recueil et cette conservation sont subordonnés au consentement du donneur.

La donneuse bénéficie d'une autorisation d'absence de son employeur pour se rendre aux examens et se soumettre aux interventions nécessaires à la stimulation ovarienne et au prélèvement ovocytaire.

Lorsque la donneuse est salariée, l'autorisation est accordée dans les conditions prévues au second alinéa de l'article L. 1225-16 du code du travail. »

L'article 31 de la loi stipule que :

« L'assistance médicale à la procréation s'entend des pratiques cliniques et biologiques permettant la conception in vitro, la conservation des gamètes, des tissus germinaux et des embryons, le transfert d'embryons et l'insémination artificielle. La liste des procédés biologiques utilisés en assistance médicale à la procréation est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé après avis de l'Agence de la biomédecine.

Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités et les critères d'inscription des procédés sur cette liste. Les critères portent notamment sur le respect des principes fondamentaux de la bioéthique prévus en particulier aux articles 16 à 16-8 du code civil, l'efficacité, la reproductibilité du procédé ainsi que la sécurité de son utilisation pour la femme et l'enfant à naître. L'Agence de la biomédecine remet au ministre chargé de la santé, dans les trois mois après la promulgation de la loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique, un rapport précisant la liste des procédés biologiques utilisés en assistance médicale à la procréation ainsi que les modalités et les critères d'inscription des procédés sur cette liste.

« Toute technique visant à améliorer l'efficacité, la reproductibilité et la sécurité des procédés figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa du présent article fait l'objet, avant sa mise en œuvre, d'une autorisation délivrée par le directeur général de l'Agence de la biomédecine après avis motivé de son conseil d'orientation.

« Lorsque le conseil d'orientation considère que la modification proposée est susceptible de constituer un nouveau procédé, sa mise en œuvre est subordonnée à son inscription sur la liste mentionnée au même premier alinéa.

« La technique de congélation ultra-rapide des ovocytes est autorisée.

« La mise en œuvre de l'assistance médicale à la procréation privilégie les pratiques et procédés qui permettent de limiter le nombre des embryons conservés. L'Agence de la biomédecine rend compte, dans son rapport annuel, des méthodes utilisées et des résultats obtenus. »

L'article 33 mentionne que :

« L'assistance médicale à la procréation a pour objet de remédier à l'infertilité d'un couple (personnes mariées ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans) ou d'éviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité. Le caractère pathologique de l'infertilité doit être médicalement diagnostiqué.

Le débat actuel porte sur l'ouverture de la PMA (Procréation Médicalement Assistée) aux couples de femmes et aux femmes seules.

Les dangers et propositions :

- La loi de 2011 reprend les modalités de la loi de 2005 concernant l'AMP en réservant le recours aux techniques d'AMP aux couples (hétérosexuels en 2005 et 2011) rencontrant des problèmes d'infertilité. La notion de couples a changé suite au vote de la « LOI n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe »
 - La loi de 2011 ouvre la possibilité aux personnes n'ayant jamais procréé de donner leurs gamètes. Or, cette disposition n'a réellement été mise en œuvre que suite au « Décret n° 2015-1281 du 13 octobre 2015 relatif au don de gamètes ». Ce retard est préoccupant compte-tenu des tensions entre la demande des couples infertiles et le nombre de dons réalisés, ce qui conduit certains d'entre eux à franchir les frontières (Belgique ou Espagne). Depuis la mise en œuvre de cette mesure, la France est devenue autosuffisante en don de sperme et le nombre de dons d'ovocytes a doublé comblant une partie du déficit
 - L'ouverture de l'AMP (PMA est une dérive d'appellation pour faire passer certains projets) aux couples de femmes et aux femmes seules conduirait à :
 - o Accentuer la tension entre le nombre de dons réalisés et la demande d'AMP en augmentation
 - o Diminuer le nombre de dons, le but de nombre de donneurs actuels étant d'aider des couples rencontrant des problèmes pathologiques d'infertilité
 - o Accentuer le déficit de la sécurité sociale par une demande supplémentaire de prises en charge ; comment refuser la prise en charge de certaines AMP et non de la totalité (voir rapport du CCNE sur le sujet)
 - o Ouvrir de facto le recours à l'AMP pour les couples d'hommes car :
 - La « LOI n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe » est très claire interdisant toute discrimination → comment autoriser le recours à l'AMP à des couples de femmes et la refuser à des couples d'hommes.
- Tout recours devant la Cour de Justice de l'Union Européenne ou la Cour Européenne des Droits de l'Homme conduira à la condamnation de la France.
- De ce fait, la seule technique possible est le recours à la GPA (Gestation Pour Autrui) qui est interdite par l'article 16-8 du Code Civil et par les articles 16-1 et suivants du Code Civil portant sur la non marchandisation d'éléments issus du corps humain.
 - Toutefois, ces articles découlant de la loi de 1994 peuvent très bien être modifiés par la nouvelle loi à venir
 - Il faut noter que cette technique constitue une atteinte à la dignité de la Femme par une exploitation de son corps, puisque ce sont des personnes vulnérables qui acceptent de porter un enfant qu'elles abandonneront à la naissance. La loi anglaise n'autorisant que le recours altruiste à la GPA a montré son inefficacité, les couples allant à l'étranger pour avoir un enfant (souvent choisi sur catalogue)

TITRE VII : RECHERCHE SUR L'EMBRYON ET LES CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES

La loi stipule que :

- « La création d'embryons transgéniques ou chimériques est interdite. »
- « Art. L. 2151-5. –

o I. — La recherche sur l'embryon humain, les cellules souches embryonnaires et les lignées de cellules souches est interdite.

o II. — Par dérogation au I, la recherche est autorisée si les conditions listées dans la loi sont remplies

La loi de 2011 a été Modifié par la LOI n°2013-715 du 6 août 2013 :

I. Aucune recherche sur l'embryon humain ni sur les cellules souches embryonnaires ne peut être entreprise sans autorisation. Un protocole de recherche conduit sur un embryon humain ou sur des cellules souches embryonnaires issues d'un embryon humain ne peut être autorisé que si les conditions figurant dans cette loi sont remplies.

Nous sommes donc passés d'un régime d'interdiction avec dérogation à un régime d'autorisation sous autorisation de l'Agence de la Biomédecine.

Les dangers et propositions :

Les dispositions de la loi de 2013 doivent être reprises in extenso car :

- Elles sont respectueuses de l'embryon en limitant le nombre et le but des recherches ; même si l'on peut rappeler que l'embryon est une personne humaine dès sa conception et que l'on ne doit pas porter atteinte à la vie
- Elles sont adaptées au besoin des chercheurs, même si certains considèrent qu'elles constituent un frein à leur recherche et pénalisent la France dans ce domaine.



TITRE VIII : NEUROSCIENCES ET IMAGERIE CÉRÉBRALE

Les dispositions de la loi actuelle doivent être reprises afin d'éviter toute dérive

TITRE IX : APPLICATION ET ÉVALUATION DE LA LOI RELATIVE À LA BIOÉTHIQUE

« Art. L. 1412-1-1. - Tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société, soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux. Ceux-ci sont organisés à l'initiative du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, après consultation des commissions parlementaires permanentes compétentes et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Il faut noter que l'application de cet article n'a pas été respectée à deux reprises :

- Lors des modifications des dispositions concernant la recherche sur l'embryon aboutissant à la loi de 2013
- Lors du dépôt de l'amendement Touraine dans le cadre de la discussion de la loi de modernisation de notre système de santé aboutissant au vote de l'article 191 de ladite loi portant sur la modification des modalités de recueil de l'opposition de prélèvement de ses organes après sa mort.

Les autres sujets sociétaux intégrés au débat sur la révision**La fin de vie :**

Ce sujet a fait l'objet de deux lois :

- **LOI n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie**
- **LOI n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie**

L'article 3 précise que :

« A la demande du patient d'éviter toute souffrance et de ne pas subir d'obstination déraisonnable, une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie, est mise en œuvre dans les cas listés dans la loi.

L'article 4 précise que :

« Toute personne a le droit de recevoir des traitements et des soins visant à soulager sa souffrance. Celle-ci doit être, en toutes circonstances, prévenue, prise en compte, évaluée et traitée.

« Le médecin met en place l'ensemble des traitements analgésiques et sédatifs pour répondre à la souffrance réfractaire du malade en phase avancée ou terminale, même s'ils peuvent avoir comme effet d'abrèger la vie. Il doit en informer le malade, sans préjudice du quatrième alinéa de l'article L. 1111-2, la personne de confiance prévue à l'article L. 1111-6, la famille ou, à défaut, un des proches du malade. La procédure suivie est inscrite dans le dossier médical.

« Toute personne est informée par les professionnels de santé de la possibilité d'être prise en charge à domicile, dès lors que son état le permet. »

Les dangers et propositions :

Il existe une demande forte d'une partie de la population demandant l'institution d'une « euthanasie active » ; pourtant :

- Cette possibilité est déjà ouverte avec la loi de 2016, encore faudrait-il qu'elle soit expliquée par les médecins-dont il est vrai que le rôle est de soigner leur malade à tout prix-à leurs patients et à leurs proches afin que chacun puisse se positionner, soit au travers des Directives Anticipées, soit en parlant avec ses proches
- Il n'est pas dans notre culture d'évoquer la mort, et pourtant c'est un sujet à aborder ne serait-ce que pour libérer les proches de choix difficiles
- Il convient que cette euthanasie soit encadrée car les études récentes montrent que près de 1 000 euthanasies ont été pratiquées en Belgique sans le recueil du souhait du patient lui-même et que plus de 80 euthanasies ont été pratiquées aux Pays-Bas sur des personnes atteintes de troubles psychologiques.

**Le don de sang :**

La discussion sur le don de sang et ses évolutions est quelque peu édulcorée dans le cadre de la révision de la loi sur la Bioéthique ; pourtant :

- Les principes éthiques qui régissent le don de sang sont les mêmes que pour tout type de don : don de sang / don d'organes / don de cellules / don de gamètes
- La marchandisation est déjà présente pour les Médicaments Dérivés du Sang qui sont fabriqués à partir de plasma rémunéré collecté auprès de personnes vulnérables ; un reportage d'ARTE sur le sujet aurait dû ouvrir les yeux...
- Les atteintes aux autres principes sont patentées au travers de la discussion sur la nouvelle loi de Bioéthique
 - o Levée de l'anonymat du donneur de gamètes
 - o Suppression du volontariat par le recours à la GPA.

En conclusion :

Nous serons très vigilants quant à la discussion du projet de loi qui sera discuté à l'automne afin de sauvegarder, promouvoir et défendre les principes éthiques auxquels nous sommes viscéralement attachés et seuls garants de l'autosuffisance nationale et de l'égalité d'accès aux soins pour tous les patients

L'HEMOCHROMATOSE GENETIQUE, MALADIE MECONNUE

Pr Henri MICHEL - ASSOCIATION HÉMOCHROMATOSE FRANCE

L'hémochromatose génétique (HG) est une surcharge en fer de tous les organes. Normalement notre corps contient 4 à 5 g de fer, en particulier dans les globules rouges. Dans l'HG, la quantité de fer peut atteindre 10 à 40 g. Normalement 1 mg de fer est absorbé par jour ; dans l'HG il en arrive du tube digestif 5 à 6 mg par jour, responsables d'une hyperferritinémie. Ceci est dû à l'absence d'hepcidine, fabriquée par le foie ; comme l'absence d'insuline fabriquée par le pancréas provoque une hyperglycémie. Le fer est transporté depuis le tube digestif par une protéine, la transferrine. Ce dépôt de fer dans tous les organes provoque fatigue, douleurs articulaires, ennuis sexuels, diabète, hypothyroïdie, cirrhose du foie...

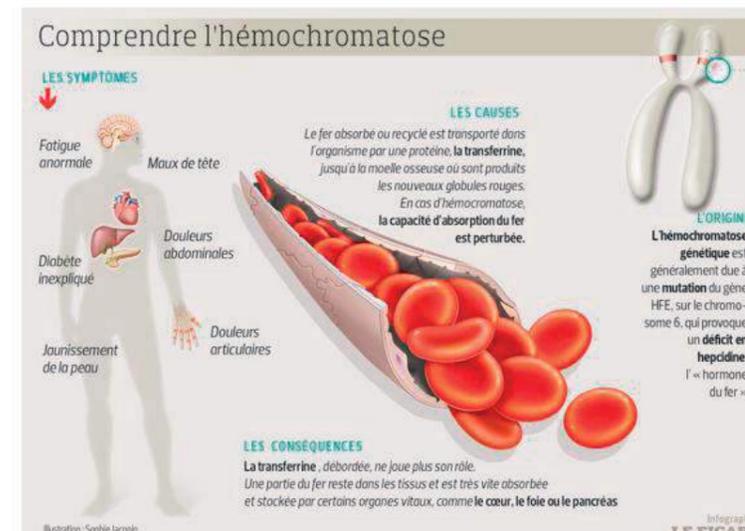
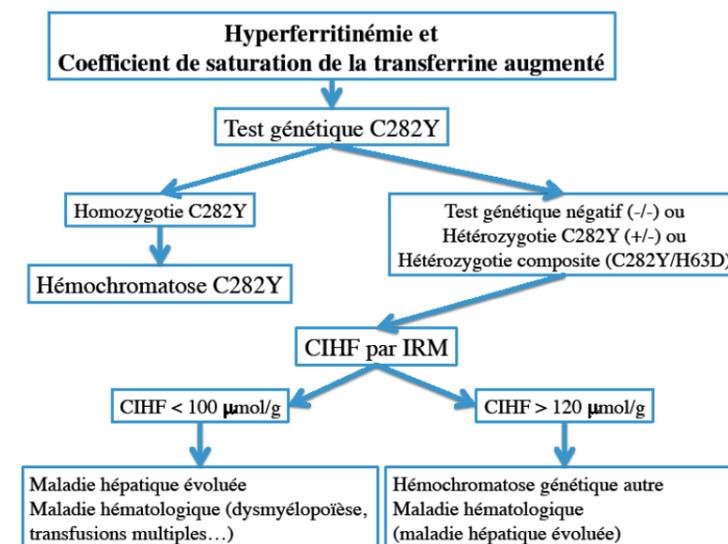
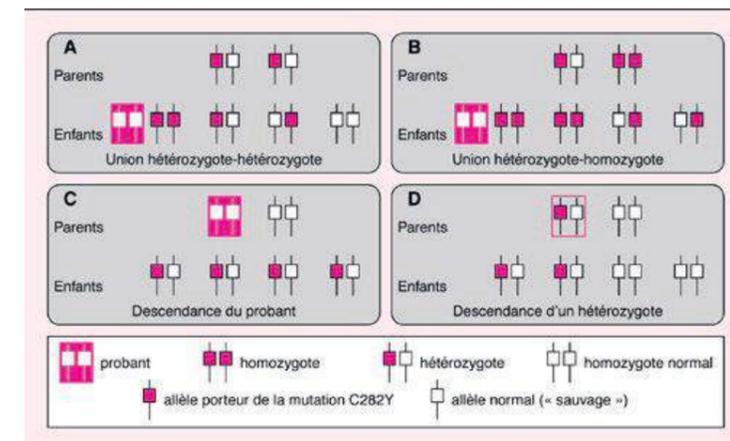
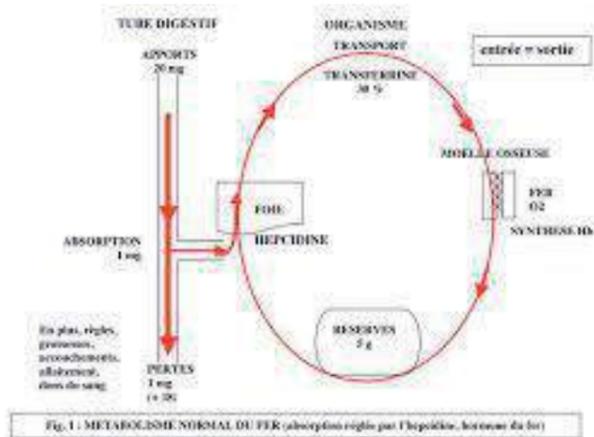
Si on connaît la maladie, le diagnostic est facile, en dosant dans le sang le coefficient de saturation de la transferrine (CSTf) qui représente le fer transporté en trop grande quantité en cas d'HG (CSTf > 45%) et le taux de ferritine (amas de fer) normalement inférieur à 300 ng/ml mais pouvant alors atteindre 1 000 à 3 000 ng/ml. La positivité de ces examens doit faire rechercher les mutations du gène HFE (C282Y/C282Y).

Vous avez donc alors fait le diagnostic d'HG. Ceci n'est pas toujours facile car cette maladie génétique est très mal connue, le diagnostic demande souvent sept ans de recherche en moyenne en raison de signes cliniques variés.

Le traitement est simple, efficace, il s'agit de retirer du sang car le fer est contenu dans les globules rouges. Chaque saignée permet de perdre environ 250 mg de fer. L'organisme va alors fabriquer de nouveaux globules rouges en allant « puiser » le fer déposé dans les organes. Les saignées sont à faire à vie car l'anomalie génétique perdure.

Si le diagnostic est précoce, c'est une maladie bénigne, l'espérance de vie est normale. Si le diagnostic est tardif, des complications peuvent apparaître : diabète par altération du pancréas, insuffisance cardiaque et surtout fibrose, cirrhose et cancer du foie.

Amplifier la connaissance de cette maladie est le but de l'Association Hémochromatose France. Nous le faisons au moyen d'un bulletin bimestriel, de réunions, de contacts téléphoniques avec les patients (au 04 66 64 52 22), d'internet... Depuis 2009, sous certaines conditions, l'hémochromatose génétique n'est plus une contre-indication au don de sang.



Assemblées de Secteur 2018

Le 29 janvier : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « GRAND EST » à CHAUMONT en présence d'Isabelle KELLER, Catherine KHAOUS et Enzo CHELLI, Délégués de Secteur



Cette réunion se déroule en présence de Gilbert DORÉ, Directeur Régional du Groupe La Poste Grand Est, Marc OGIEZ, Directeur des Relations Territoriales d'ORANGE, Maud EDLINGER, Directrice de la DNAS Grand Est, la Docteure Péguy CYGLER, Responsable des prélèvements à l'EFS CHAMONT, et Pascal RAGOT, Président de l'Union Départementale de la Haute Marne (FFDSB)



En fin de séance, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Sandra RÉMI de la MOSELLE



Le 30 janvier : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « BOURGOGNE – FRANCHE COMTÉ » à DIJON en présence de Claudine LELIÈVRE et Benoît SCHNEIDER, Délégués de Secteurs, et de Joëlle DUFFOUX, co-organisatrice



Cette réunion se déroule en présence du Docteur Pascal MOREL, Directeur de l'EFS Bourgogne Franche-Comté, de Maud EDLINGER, Directrice de la DNAS Grand Est, et de Viviane MACHURET, Présidente de l'Union Départementale de la Côte d'Or (FFDSB)

En fin de séance, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Gérard PERRERA du JURA et les insignes d'Officier à Pierre GOREL, Président de la HAUTE-SAÔNE



Le 31 janvier : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « AUVERGNE - RHÔNE ALPES » à SAINT ETIENNE en présence de Dominique MARTINAT et Marie-Paule RIBEYRE, Délégués de Secteur, ainsi que Marie-Laure KLIMZA, Trésorière Générale de l'Union



Cette réunion se déroule en présence de Simone BARRET, Directrice Adjointe de la DNAS Rhône-Alpes, et de Sophie TITOLET, DIRCOM de l'EFS Auvergne Rhône-Alpes

En fin de séance, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Marylène CHAUSSINAND de l'ARDÈCHE, Nicole BLANC et Didier ACHAQUE de la LOIRE



Le 1^{er} février : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR » à MANOSQUE (04) en présence de Jean-François ROUX et Magali TARDIEU, Délégués de Secteur

Cette réunion se déroule en présence de Roger TANTOT, Adjoint de Christine BORD LE TALLEC, Directrice Régionale du Groupe La Poste, la Docteure Cécile FABRA, Responsable des prélèvements de l'EFS PACA CORSE, et Maurice JAYET, Président de l'Union Départementale des ALPES DE HAUTE PROVENCE (FFDSB)



En fin de séance, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Claudine BERTRAND et Philippe CHARLES de l'association des HAUTES ALPES



Le 2 février : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « OCCITANIE » à CARCASSONNE en présence de Jean-Marc BERTIER, Délégué de Secteur



Cette réunion se déroule en présence du Docteur Mohamed EL RAKAAWI, Responsable de la Production à l'EFS Occitanie et de Josette GIANET, Présidente de l'Union Départementale de l'AUDE



En fin de séance, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Annie BATTUT et Martine LISSART de l'association du TARN et GARONNE, Rémi CRAYSSAC de l'association du TARN. Puis, il remet les insignes d'Officier à Michèle RUMEAU de l'association de la HAUTE GARONNE, avant d'accrocher la cravate de COMMANDEUR du Mérite du Sang à Jacques DUPUY, ancien Président et toujours Vice-Président actif de l'association de la HAUTE GARONNE.



Le 5 février : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « NOUVELLE AQUITAINE » à BERGERAC en présence de Marylène JAULIN, Samuel ROBERT et Gérard LESCURE, Délégués de Secteur



Cette réunion se déroule en présence de Sylviane HÉRAULT, Directrice aux Relations Territoriales de la DORDOGNE, Marc COCQUART, Directeur de la DNAS Sud-Ouest, et des représentants de l'EFS Nouvelle Aquitaine : Docteur Fabien LASSURGUERE, Responsable régional des prélèvements, Camille JOURNET, DIRCOM, Docteur Amélia FABRIZZI-ROUSSEL, Directrice Adjointe du site de PÉRIGUEUX et son collègue le Docteur Bruno GIROL



En fin de séance, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Didier BODIN, Président de l'association de la CHARENTE MARITIME

Le 6 février : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « CENTRE » à la Plateforme Colis de MER (41) en présence de Bruno CAZO et Roger POISSON, Délégués de Secteur



Cette réunion se déroule en présence de la Docteur Carole LECLERC, Responsable Régionale adjointe des prélèvements EFS Centre-Pays de La Loire, Olivier HELIE, Directeur Régional Réseau et Banque de La Poste du Centre, Frédéric NICOLAS, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales des départements 37 et 41 pour Orange, Philippe FAGOT, Délégué aux Relations Territoriales du 41 du Groupe La Poste, Stéphanie LAAKAIRI-DONDARD, Directrice DNAS Centre Auvergne Limousin,



Le 7 février : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « BRETAGNE – PAYS DE LOIRE » à RENNES en présence de Cédric RUBIN et Dominique LE FAOU, Délégués de Secteur



Cette réunion se déroule en présence du Docteur Bruno DANIC, Directeur régional de l'EFS Bretagne et de sa Chargée de Com Tiphaine MELEUX, de Nathalie QUEYROL, Directrice de la DNAS Ouest accompagnée de son Directeur de la Communication Christian LEBOSSE

En fin de séance, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Dominique LE FAOU, Président de l'association du FINISTÈRE



Le 13 février : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « ÎLE DE FRANCE » à PARIS en présence de Michel VILLAGORDO et Maxime DHEZ, Délégués de Secteur

Cette réunion se déroule en présence de Guy SAEZ, Directeur de la DNAS Île de France, et du Docteur Ahmed SLIMANI, Directeur des prélèvements de l'EFS Île de France

Le 16 février : Joëlle DUFFOUX anime l'assemblée de secteur « NORMANDIE » à SAINT LÔ en présence de Corinne SULFOUR et Joëlle DE VYLDER, Déléguées de Secteur



Cette réunion se déroule en présence de Philippe GOSELIN, Député de la MANCHE, du Docteur Rémi COURBIL, Directeur Régional de l'EFS Hauts de France - Normandie, Sophie LE BRICQUIR représentant Marc MAOUCHE, Directeur Régional d'ORANGE, Christian LEBOSSE, Directeur de la Communication de la DNAS Ouest, Arnaud Cagnard d'ORANGE et Jacques COTTEBRUNE, Président de l'Union Départementale des Donneurs de Sang de la MANCHE



Le 20 février : Michel MONSELLIER anime l'assemblée de secteur « CORSE » à AJACCIO en présence de Marie-Paule LANFRANCHI, Déléguée de Secteur



Cette réunion se déroule en présence de Patricia SOICHEY, Infirmière de prélèvement à l'EFS, et de Félix BRUSETI, Président de l'Union Départementale des Donneurs de Sang de CORSE du SUD

En fin de séance, Michel MONSELLIER remet les insignes de Chevalier du Mérite du Sang à Marie-Paule LANFRANCHI, Présidente de l'association de la CORSE DU SUD



PROGRAMME DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR :

Chaque année, Michel MONSELLIER, Président de l'Union Nationale, rencontre les associations départementales réunies au sein de secteurs géographiques correspondant au nouveau découpage des régions afin d'effectuer un bilan des actions menées l'année précédente et de préparer les actions de l'année en cours

Les actions 2017 :

- Congrès national à STRASBOURG du 2 au 4 juin qui a réuni 380 participants
- Partenariat avec l'ASPTT pour l'opération « Le Sport Donne Des Elles »
- Opérations de communication de terrain
 - o Organisations de collectes de sang dans les grands établissements
 - o Forums santé
 - o Stands tenus en interne et auprès du Grand Public
 - o Journées de convivialité
 - o Manifestations organisées par La Poste et Orange
 - o Journées nationales du don du sang, du don d'organes, du don de moelle osseuse...

Le programme 2018 : La Communication

- Appels à projets lancés par des postiers ou des télécommunicants dans les domaines sportifs, culturels ou artistiques
- Lancement d'un nouveau livret de timbres le 12 avril
- Journée des Présidents d'association le 13 avril
- Lancement de spots de témoignages d'animateurs
- Lancement d'une enquête sociétale auprès des postiers portant sur le don de sang et les motivations du don ou du non don
- Opérations de communication de terrain
 - o Organisations de collectes de sang dans les grands établissements
 - o Forums santé
 - o Stands tenus en interne et auprès du Grand Public
 - o Journées de convivialité
 - o Manifestations organisées par La Poste et Orange
 - o Journées nationales du don du sang, du don d'organes, du don de moelle osseuse...
- Challenge destiné à recruter de jeunes animateurs
- Poursuite de la dotation en matériels de communication

Les informations en matière de transfusion sanguine, de don d'organes et de don de moelle osseuse

La participation au processus de révision de la loi sur la loi de Bioéthique

LES ASSOCIATIONS LOCALES EN ACTION SUR LE TERRAIN

CHARENTE MARITIME



Le 3 Mars, trois bénévoles de l'Association des donneurs de sang La Poste-Orange de Charente Maritime : Francine BOUCHAIB, Didier BODIN et Samuel ROBERT animent un stand en vue de recueillir des promesses de Dons à l'occasion d'un partenariat avec l'Association « Vive le Vélo ».

Malgré une météo bien hivernale, ces courageux animateurs discutent avec les bénévoles et adhérents de cette association de cette belle cause qu'est le « Don de soi ».

Au final, une dizaine de promesses de dons sont communiquées à l'Etablissement Français du Sang pour une collecte ultérieure.

FINISTÈRE

La semaine nationale de mobilisation pour le don volontaire de moelle osseuse est l'occasion pour les animateurs de l'association d'intervenir auprès des Postiers et Télécommunicants tout au long de cette manifestation.

Le 13 mars, Dominique, Lucien et Denis tiennent un stand d'information au restaurant administratif « L'assiette du Ponant » à BREST. Des guides d'information sont

distribués et donnent lieu à quelques discussions avec les clients de l'établissement.

Le 16 mars, Antoine intervient auprès des postiers de la PDC de PLEYBEN. Après une présentation sur le don de moelle osseuse, un débat s'engage alors avec quelques questions sur le sujet.

Antoine passe ensuite dans les travées pour une distribution de guides d'information.

En parallèle, Olivier et Mickael interviennent dans leurs bureaux respectifs, les PDC de LANDIVISIAU et de BREST RIVE DROITE avec distribution de brochures d'information.



HAUTE GARONNE

Le 10 Mars 2018, cinq animateurs de l'association tiennent un stand dans les locaux du complexe sportif de l'ASPTT de TOULOUSE SOUPETARD dans le cadre de l'opération « Le Sport Donne Des Elles » destinée à faire découvrir le sport aux femmes lors de la Journée Nationale de la femme.

Au programme de la journée : deux départs de marche nordique / trois séances de PILATES / une séance de Zumba / Fit n'Punch / trois séances de self-défense / deux séances de danse tahitienne / une séance de Bachata / salsa

Un résultat mitigé quant à la fréquentation du stand pourtant visible aux couleurs du don du sang.



HAUTE SAÔNE

Le 8 mars, les bénévoles de l'association profitent d'être tous rassemblés à l'occasion de l'Assemblée Générale pour réaliser une intervention à la plateforme courrier auprès des facteurs ; il est difficile aujourd'hui de pouvoir toucher tout le personnel étant donné les différentes organisations.

En début d'après-midi, sur un créneau d'une heure et demie, ils s'installent auprès de la cabine des chargements, proposant de la documentation sur le don de moelle osseuse, et le don d'organes.

Anna et Catherine, qui ont participé à une formation en novembre 2017 se mobilisent pour rassembler la documentation, et répondre aux questions sur les deux sujets.

Quelques gadgets qui sont mis à disposition, un ordinateur portable qui diffuse le DVD sur le don de moelle, une légère collation offerte à la trentaine de « visiteurs », permettent de sensibiliser les postiers de cet établissement.

Certains participants sont déjà bien informés des dispositions sur le don d'organes, mais sur le don de moelle osseuse, le sujet est nouveau et les questions sont nombreuses et diverses.

Cette action est la bienvenue, à la veille de la semaine de promotion sur le don de moelle.

LOIRE

Le 2 mars, l'association des donneurs de sang La Poste - Orange de la LOIRE organise une réunion d'informations sur tous les dons (sang, moelle osseuse, organes) dans la salle Pinson de SAINT JEAN BONNEFONDS.

Sont présents : le Docteur LEFEBVRE de l'Etablissement Français du Sang / M GUARNER de France Adot / L'Association Don de Vie ADEL.

Trois témoins informent les participants de leur expérience personnelle :

- Claire, qui a donné le lobe gauche de son foie, à sa fille de 4 ans (qui a 13 ans maintenant).
- Frédéric, donneur de moelle osseuse.
- Philippe, greffé du cœur.

Le docteur LEFEBVRE informe sur les bienfaits des dons et le rôle important des associations, car, pour comprendre, il faut sensibiliser et expliquer.

Un apéritif convivial clôture cette soirée riche en questions et émotions.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

OISE

Le 10 avril, Vincent GAGGIOLI, nouveau président de l'association de l'OISE et son équipe de bénévoles organisent leur première collecte de sang à CREIL après de nombreuses années de sommeil ; l'association a été recréée il y a tout juste un an.

Cette collecte n'a pu se dérouler que grâce à l'opiniâtreté des animateurs car il a déjà fallu convaincre l'EFS en recueillant des promesses de don.

Les bénévoles ont mené de multiples séances d'information dans les services afin de sensibiliser les postiers des différents sites couverts par la PPDC (Plateforme de Préparation et de Distribution du Courrier).

Le jour de la collecte, les collègues sont venus nombreux (52 donneurs dont 27 nouveaux) non seulement de CREIL mais aussi de BREUIL / NOAILLES / PONT SAINTE MAXENCE / ROYE...

Les dirigeants de l'Union Nationale - Michel MONSELLIER et Joëlle DUFFOUX - ainsi que Jean-Michel DIZAMBOURG, Délégué de Secteur, sont venus épauler l'équipe pour cette première.

MERCI aux nombreux donneurs et au Directeur d'Établissement -Rodolphe ROSSIGNOL- pour avoir facilité cette organisation.



RHÔNE



• Le 6 mars, le conseil d'administration rassemblé dans les locaux de l'association procède à l'élection de Françoise CARLAT, nouvelle présidente (au fond à droite), et du bureau.



TARN ET GARONNE

Le 3 mars, les animateurs de l'Association installent leur stand au marché de MONTAUBAN pour assurer la promotion de la collecte prévue du 5 au 9 Mars ; l'association ne dispose plus de collecte de sang en propre mais coopère avec l'association locale pour organiser des semaines de collecte au centre de transfusion de l'EFS.

Ils accueillent 82 donneurs (dont 22 nouveaux) ; parmi ceux-ci, 19 Postiers et Télécommunicants.

La prochaine collecte aura lieu du 14 au 18 Mai.



Le mois de mars démarre sur les chapeaux de roues pour l'association :

- Le 1^{er} mars, l'association organise sa première collecte de l'année dans les locaux d'Orange Gambetta à LYON. Malgré des chutes de neige importantes la nuit précédente 67 collègues se présentent pour offrir leur sang ☺ un grand MERCI pour leur détermination.
- Le 2 mars, se tient la dernière Assemblée Générale pilotée par Agnès Bouvier, présidente sortante, qui remet une médaille de remerciement à Collette MELEKIAN et Roger BARANCO pour leur implication depuis de nombreuses années au sein de l'association. Madame Simone BARRET de la DNAS Rhône Alpes et Madame Marie-Odile MASSARDIER de l'EFS réalisent chacune une intervention remarquée et appréciée par tous les participants.

ARTICLE FORUM: semaine prévention

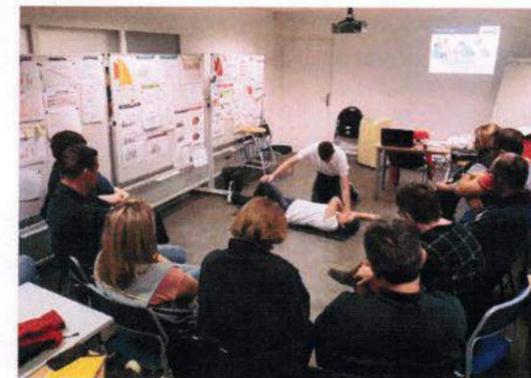


Quatre sites courrier de Creil ont organisé une semaine de prévention. En co-construction avec les membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), cette semaine avait pour objectif d'évoquer tous les sujets relatifs à la santé et sécurité au travail, mais aussi des sujets de la vie quotidienne.

En collaboration avec l'Union nationale des sauveteurs secouristes (UNASS), les postiers et postières étaient sensibilisés aux gestes qui sauvent, directement sur site. 24 participants sont repartis le jour-même avec leur attestation. En partenariat avec les fournisseurs d'Équipement de protection individuelle (EPI), dans un « showroom », de nouveaux modèles de chaussures de sécurité étaient présentés. Après essayage, 250 paires de chaussures sont commandées pour la fin d'année !

Grâce à l'association Prévention routière de l'Oise, une voiture tonneau était installée sur le parking de chaque site. Près de 70 postiers ont testé la simulation surprenante, mais indispensable à tout conducteur quel qu'il soit. Après toutes ces émotions, une vingtaine de postiers ont confié leur dos aux mains de l'ostéopathe. En effet, grâce à la Mutuelle Générale, tout(e) postier(e), salarié(e) ou fonctionnaire, peut se voir rembourser jusqu'à 4 séances par an. Un avantage désormais connu de tous.

Mais cette semaine a également été l'occasion de donner la parole à Vincent Gaggioli, préventeur, et nouvellement président de l'association du Don du sang Orange La Poste en Picardie. 50 promesses de dons pour 1 collecte de sang : un défi relevé haut la main grâce aux 70 postiers volontaires. Le rendez-vous est donc pris avec l'Etablissement français du sang (EFS), mardi 10 avril 2018 à Creil !



Avec l'UNASS, apprendre les gestes qui sauvent.

Lien de l'article ci-dessous :

<https://www.forum.extra.laposte.fr/contenu/securete-au-travail-une-semaine-pour-prevenir>

CREIL/RCOM/2017-12



LA FREISSINOISE

Un appel au don du sang

L'association des donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange des Hautes-Alpes a tenu son assemblée générale, jeudi dernier. Le rôle de l'association est de promouvoir au sein de ces deux entreprises le don de sang, le don d'organes et de moelle osseuse. Pour sensibiliser les employés, elle a mis en place des points d'information au sein de différents services, aussi bien localement que dans tout le département. Elle s'implique aussi au niveau régional et a participé au congrès national de la Poste et Orange à Strasbourg. En regard des difficultés rencontrées pour organiser les collectes de sang et le peu

de participants à celles-ci cette année, elle multipliera les interventions dans les différents services de ces deux entreprises : informations, affichages, tenues de stands. Elle participera comme l'an passé à la foire de Gap, à la Journée mondiale de la santé. Au cours de l'assemblée générale, il a été rappelé que le don de sang est un geste citoyen. Après les fêtes, les réserves sont basses. Pour pouvoir donner, il faut avoir 18 ans et moins de 71 ans, peser plus de 50 kg, être en bonne santé et ne pas venir à jeun.

Renseignements : dondusanglpo05@gmail.com. Tél. 06 84 71 38 66.



Les membres du bureau de l'association des donneurs de sang de la Poste et Orange ont organisé leur assemblée générale.

Chaumont

SOLIDARITÉ

Le don du sang s'expose

Communiquer, sensibiliser, convaincre, les acteurs de la Poste Orange et l'EFS (Établissement français du sang) l'ont bien compris et renouvellent fréquemment leurs actions pour inciter les donneurs à participer aux différentes collectes de don de sang, de plasma, d'organes etc. Cette semaine, et jusqu'au 27 janvier, c'est à la Maison des associations que se déroulait une exposition à destination de ceux qui régulièrement investissent les lieux. Invités à cette exposition, Eric Boussendorffer, directeur de la Maison des associations, et

Peggy Cygler de l'Établissement français du sang ont échangé avec le personnel présent et Bernard Zerovec président de l'association de la Poste Orange en vue de la première collecte qui sera organisée sur Chaumont le 1^{er} février de 15 h à 18 h 30, à la salle Robert-Genest du Cavalier.

Un stand où tout est expliqué sur cette démarche vitale et généreuse.



DON DU SANG

Recherche bénévoles

L'association du don du sang La Poste-Orange de Vaucluse, présidée par Éric Marchandiau et qui fêtera ses 60 ans d'existence cette année, a tenu son assemblée générale annuelle, dans ses locaux de La Poste Kennedy. L'occasion de rappeler, comme tous les ans, que l'association et 148 adhérents manquent cruellement de bénévoles pouvant tenir des stands d'information et participer au bon déroulement des collectes de sang, avec les médecins de l'Agence Française du Sang. /PHOTOS E.L.

→ Contact : www.dondusanglpo.fr



Vendredi 2 mars 2018
Salle du Pinson
à St Jean Bonnefonds
(5 rue Emile Vital André)



Organisée par



En partenariat avec



Réunion d'information sur
Le don du sang
de plasma et de plaquettes
Le don de moelle osseuse
Le don d'organes

Avec la participation de :

L'Établissement Français du Sang
L'association Don de vie ADEL
L'association France ADOT

Les échanges se poursuivront autour d'un apéritif convivial.

Pour nous permettre une bonne organisation de cette soirée, merci de nous confirmer votre présence par mail ou par téléphone :

josette.rouvet@wanadoo.fr	04 77 53 34 37
lilber.wahque@orange.fr	06 74 89 67 36
jacqueline.baraldini@dv.fr	06 44 81 76 49
stephane.chastet@orange.com	06 70 32 84 81

COURS JEAN-JAURÈS | Étoffer les rangs reste l'une des priorités pour la nouvelle année

L'association des donneurs de sang de la Poste et d'Orange recherche des bénévoles

L'association des donneurs de sang bénévoles de la Poste et d'Orange du Vaucluse tenait son assemblée générale annuelle dans ses locaux, situés sur le site de la poste, cours Kennedy. Éric Marchandiau, président accueillait les adhérents venus de tout le département et annonce pour 2018 « les 60 ans de l'association nationale qui devrait donner lieu à des manifestations et une rencontre entre adhérents organisée tous les dix ans qui réunit le plus grand nombre de bénévoles ».

L'Union nationale des associations de donneurs de sang de la Poste et d'Orange est la première association française

de don de sang, en partenariat avec l'Établissement français du sang pour l'organisation de collectes mobiles sur les différents sites. Dans le Vaucluse, les bénévoles informent régulièrement leurs collègues sur les différents types de dons et les sensibilisent au don de sang. Pour mener à bien ses missions le conseil d'administration recherche des bénévoles, afin d'étoffer les équipes, lors des collectes et d'actions auprès du grand public, lors de manifestations sportives et culturelles.

En 2017, trois collectes ont été organisées dont une avec les salariés de ERDF, le 24 juin. 68 personnes se sont

présentées, dont sept nouvelles personnes inscrites. 45 poches ont été prélevées. L'association vauclusienne totalise 148 adhérents. Cette année, l'Union nationale a lancé un appel à projets pour les salariés de la poste ou d'Orange qui souhaitent organiser un événement sportif, culturel ou artistique entre le 1^{er} mai et le 30 septembre et sont en recherche de financement. Prochaine collecte le 26 juin à la plateforme colis de Cavailon.

Contact : www.dondusanglpo.fr/facebook : don du sang la Poste et Orange/Éric Marchandiau 06 32 84 82 64



Étoffer l'équipe de bénévoles est une priorité pour les membres du bureau de l'Association des donneurs de sang de la Poste et d'Orange. Assis de gauche à droite, Christine Petit, Jacky Lebègue, vice-présidente, Éric Marchandiau, président, Sylvain Sauzedde, trésorier, debout à gauche, René Tourlet, secrétaire, et à droite, Hervé Questa, président de l'Union départementale.

SOLIDARITÉ

Les donneurs de sang ont été nombreux



L'école d'infirmière était bien représentée.



Le 1^{er} février dernier, l'Etablissement Français du Sang de Chaumont organisait sa première collecte de l'année en collaboration avec l'association de la Poste et d'Orange, à la salle Robert Genest du Cavalier, de 15 heures à 18h30. Des horaires inhabituels imposés suite à un accord salarial au niveau national de l'EFES, et ceci à compter du 1^{er} janvier. Malgré ce changement qui pou-

rait faire craindre une baisse de fréquentation, c'est tout le contraire qui s'est produit avec un afflux de donneurs exceptionnel en si peu de temps. Il faut dire que l'opération avait bien été menée en amont par une information tous azimuts avec l'association de la Poste Orange et l'Etablissement Français du Sang. Il fallait attendre son tour avant le geste généreux, mais aupa-

ravant les candidats aux dons devaient remplir un formulaire sur leurs habitudes de vie, et passer à l'enregistrement avec à la clé un petit cadeau souvenir au stand de la Poste tenu par Bernard Zerovec, président de l'association. Il fallait ensuite passer un petit entretien avec Rachel Girard infirmière, Adeline Mercier médecin ou encore le Dr Peggy Cygler responsable de l'EFES venue en renfort en urgence devant l'importance de cette participation. Quatre-vingts donneurs dont huit nouveaux, beaucoup de jeunes dont une douzaine de l'école d'infirmier de Chaumont et aussi d'autres écoles environnantes profitant d'une heure ou deux de "perm" pour cet investissement personnel. Côté prélèvement, ça ne choyait pas. Confortablement installés, les donneurs ont été choyés par les infirmières avant de se retrouver à l'espace restauration pour une collation réconfortante dans un cadre particulièrement soigné. Cette fois encore, force est de constater que la solidarité est forte. La jeunesse a prouvé son engagement. La relève est là, et ça, c'est bon pour le moral des bénévoles qui, sur le terrain, font le boulot.

De notre correspondant
Norbert Monzein

LA SOURCE ■ **Don de sang : un bon cru**
Plus de 70 personnes ont donné leur sang, jeudi, au centre financier de La Poste, rue Édouard-Branly. Jean-Yves Bleuzen, le vice-président de l'association départementale des donneurs de sang de La Poste et d'Orange, était satisfait : « Nous avons conduit une journée d'information et de sensibilisation, car le nombre de donneurs était en baisse régulière. Lors de la dernière séance, une cinquantaine de personnes seulement s'étaient



INFORMATION. Jean-Yves Bleuzen (debout) avait organisé une journée de sensibilisation avec son équipe de bénévoles.

présentées. C'est un bon cru pour la première séance de cette année ».

LA SOURCE

Quinze collectes de sang organisées en 2017



CONVAINCRE. Les bénévoles veulent convaincre leurs collègues de donner leur sang.

L'association des donneurs de sang de La Poste et d'Orange du Loiret ont organisé quinze collectes dans les établissements en 2017.

Lors de la 57^e assemblée générale annuelle, samedi, à l'espace Olympe-de-Gouges, Bruno Cazo, président, a rappelé les missions de l'association : « Nous invitons nos collègues à donner leur sang avec des campagnes de sensibilisation sur le don de sang, d'organes et de moelle osseuse. »

L'association compte 1.200 adhérents, « mais il n'y a pas de cotisations.

Ce sont les donneurs de sang de La Poste et d'Orange. Les deux tiers sont des postiers et des donneurs réguliers. Les nouveaux donneurs sont difficiles à fidéliser. Même si nous sommes une association d'entreprise, nous intervenons aussi auprès du grand public pour convaincre. L'établissement français du sang veut rentabiliser les sites à fort potentiel », a constaté le président.

L'association organise des actions avec l'ASPTT et avec la direction des activités sociales de La Poste.

FLEURY-LES-AUBRAIS

Le public convié aux collectes de sang de La Poste



DON DE SANG. Une employée de La Poste a fait partie des donneurs.

Mardi après-midi, l'association des donneurs de sang de La Poste et Orange a organisé une collecte de sang au centre de tri de Fleury.

Comme à l'accoutumée, environ 10 % du personnel a participé à cette collecte mais, comme l'a fait remarquer le président de l'association, Jean-Yves

Bleuzen, les effectifs étant de plus en plus réduits, cela ne faisait au final plus qu'une vingtaine de donneurs.

Pour compenser cette perte, l'association a d'ailleurs ouvert ces collectes au public extérieur.

La prochaine aura lieu le mois prochain sur le site fleurysois d'Orange.

Association Don du Sang La Poste/Orange du Lot-et-Garonne

Des collectes, bon sang !



Maurice Guérin (2ème en partant de la gauche) entouré de quelques bénévoles de l'association.

Maurice Guérin, président de l'association Don du Sang La Poste/Orange du Lot-et-Garonne ne décolère pas. A l'annonce de la suppression des collectes agenaises, le sang des donneurs n'a fait qu'un tour et l'association se donne pour mission de rétablir les lieux de collectes chers aux Agenais.

Seul, l'EFS est conservé comme lieu de collecte mais l'Etablissement Français du Sang, implanté à proximité de l'hôpital, reste trop « éloigné du centre-ville et difficile d'accès » déplore Maurice Guérin, sans compter que « cette décision prise à sens unique va entraîner à court terme un désintéressement des personnes donneuses et une baisse significative des poches de sang, ce qui demeure une anomalie dans un système basé sur le don » craint le président qui est aussi donneur depuis 1958, lorsqu'il était militaire au Maroc.

Un acte de partage et de générosité

Lors du dernier Conseil National des donneurs de sang La Poste/Orange qui s'est déroulé en présence de Gérard Lescure, Délégué de

Secteur, Olivier Garraud, professeur à l'université a assuré « qu'une collecte pouvait fonctionner avec un infirmier (lère) formé à cette fonction et un interne en 4ème année de médecine ». Invoquer un manque de médecins pour justifier la suppression des collectes est un non-sens pour l'association. François Toujas, président de l'EFS, estime nécessaire d'intégrer davantage les donneurs dans la collecte de sang « en améliorant notamment les conditions d'accueil ». La générosité et l'acte de partage « peuvent permettre aux patients de bénéficier des transfusions dont ils ont besoin », sans compter « qu'aucun médicament ne peut remplacer aujourd'hui les produits sanguins, que chaque jour 10000 dons sont nécessaires pour soigner des milliers de malades ». Face à ce constat, l'association Don du Sang La Poste/Orange du Lot-et-Garonne souhaite plus que jamais « redonner à la ville d'Agen un lieu de collecte convivial (voire plusieurs) proche des donneurs, comme c'était le cas auparavant » même si la structure estime qu'il serait plus judicieux de créer une antenne.

RÉGION

VENDREDI
23 FÉVRIER 2018

ASSOCIATION



L'association des donneurs de sang de Orange et La Poste viennent de tenir leur assemblée générale.

Recherche bénévoles

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Mercredi, s'est tenue l'assemblée générale de l'association des donneurs de sang La Poste et d'Orange, présidée par Catherine Khaous, à l'espace de La Poste rue Juliette-Recamier. Cette union nationale créée en 1951 fut le premier groupement de donneurs de sang à être constitué en milieu professionnel. En la présence d'Elsa Shajer, adjointe au maire, l'assemblée générale a exposé son bilan : sur les 8 collectes effectuées en 2017 sur les quatre sites de La Poste ou Orange, ce sont 324 poches de sang qui ont été recueillies. Un chiffre à la

baisse a déploré la présidente. Pour enrayer le phénomène et sensibiliser les salariés aux dons du sang, mais aussi de la moelle osseuse et d'organes, l'association va mener un travail de communication sur les établissements et auprès des agents. Notamment avec lors de la journée mondiale du don du sang, le 14 juin, avec la participation de la dessinatrice Lolita, qui sous la forme d'un souvenir fera don de son talent envers les donneurs. La présidente a enfin insisté sur le besoin de bénévoles afin de mener à bien les actions prévues. ■

Don de sang : un geste simple et des vies sauvées

Parce que les besoins sont toujours aussi importants, trois collectes de sang sont organisées à Metz. Dès aujourd'hui, à la Poste, rue Gambetta.

Chaque jour, 10 000 dons de sang sont nécessaires pour sauver des vies. En ce début d'année, l'Etablissement français du sang organise trois collectes de sang au centre-ville de Metz. Le don de plasma est toujours irremplaçable. Trois dates sont ainsi à retenir : vendredi 26 janvier de 8 à 12 h à la Poste de la rue Gambetta, lundi 29 janvier de 8 h 30 à 12 h à la gendarmerie situé au 2 rue Albert-Bettannier mais aussi jeudi 1^{er} février de 8 à 12 h à la mairie de Metz situé place d'Armes.

lecte, le donneur doit peser au minimum 50 kg. Pour faire le prélèvement, le donneur ne doit pas être à jeun. Un délai de huit semaines entre deux dons est nécessaire. Dans une année, une femme peut donner son sang quatre fois maximum tandis qu'un homme peut le donner jusqu'à six reprises. Après un traitement antibiotique, il est préférable de respecter un délai de deux semaines avant de pouvoir faire un don de plasma.

Comment se déroule un prélèvement ?

Un don de sang s'effectue en quatre étapes. Tout d'abord, la phase d'inscription : le personnel de l'EFS enregistre le dossier et le donneur remplit le questionnaire pour préparer l'entretien pré-don. Un entretien confidentiel accompagné d'un examen est ensuite effectué afin de vérifier l'aptitude au don de sang. Lorsque le donneur est jugé apte, le prélèvement est



Seulement 4 % des Français donnent leur sang chaque année. Photo archives RL/Frédéric LECOCQ

effectué par une infirmière qualifiée. Enfin, après la collecte, vient le temps du repos et de la collation. Le donneur reste une vingtaine de minutes pour s'assurer de sa bonne récupération. Généralement, la durée d'un don du sang est d'une heure environ.

Saint-Dizier

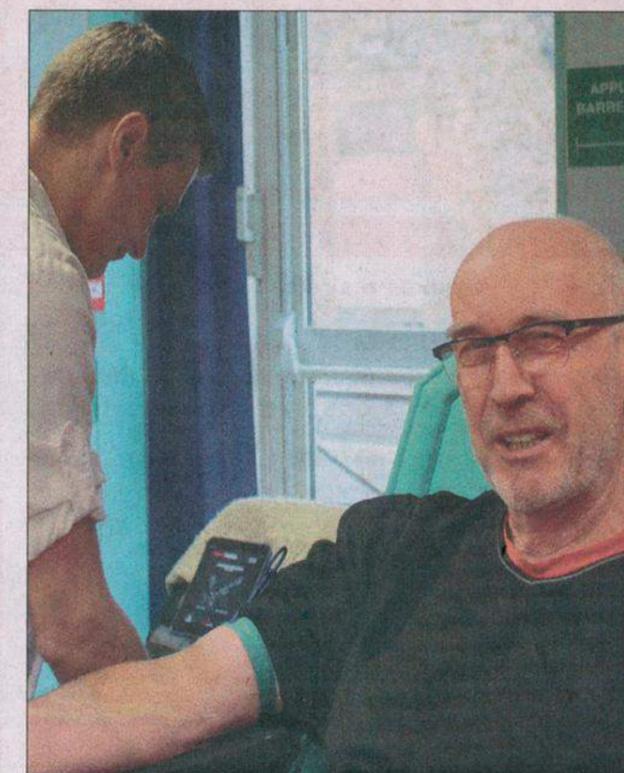
SOLIDARITÉ

Des "Super Donneurs" !

Pour cette première collecte de l'année à l'adresse des "supers donneurs", sous l'égide de l'EFS (Etablissement français du sang) de Nancy, Bernard Zerovec, président de l'association des donneurs de sang de la Poste et d'Orange, s'est montré très satisfait de la contribution. Si l'an dernier, le nombre de participants était en baisse, en 2018, ils étaient plus nombreux puisqu'en fin de journée ce sont 214 personnes qui s'y étaient présentées. Et, comme l'a souligné le président, « la chaîne de solidarité a bien fonctionné, probablement grâce aux 195 courriers et SMS envoyés tant par l'association que par les équipes du docteur Maryse Morel, aux affichettes déposées chez les commerçants, à l'écho presse. Mais, sans doute aussi, à la faveur d'une fraternité renouvelée. »

La prochaine collecte se tiendra le 30 mai prochain, aux mêmes horaires et au même endroit.

De notre correspondante
Gil Melison-Lepage



Donneurs de sang : les valeurs du bénévolat

La mobilisation des bénévoles et une meilleure communication ont nourri les échanges de l'assemblée générale des associations des donneurs de sang La Poste Orange Grand Est.



L'assemblée a pu interroger et s'informer sur les avancées en cours et les améliorations à apporter.

A propos des dons

Bernard Zerovec s'est interrogé sur la question des dons de plasma qui pose problème sur les lieux de prélèvements qui ne sont possibles qu'à Chaumont et à Nancy, pénalisant du même coup ceux qui sont éloignés. Il a cité comme exemple la dernière collecte de Saint-Dizier qui avait permis de nouer des contacts en ce sens avec des donneurs potentiels mais qui ont été rebutés à l'idée de se déplacer sur une longue distance. Sur ce point, Peggy Cygler s'est dite favorable à une relance du plasma sur les collectes mobiles, une demande maintes fois répétées auprès des autorités de l'EFS. Pascal Ragot, président de l'UD 52, qui regroupe 22 associations, milite principalement pour le recrutement de donneurs de moelle osseuse. Il sait de quoi il parle, impacté en 1998 par une leucémie, il a bénéficié d'une greffe en ce sens.

Le 29 janvier, les différents présidents et membres des associations Grand Est (Aube, Marne, Haute-Marne, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Haut Rhin, Bas Rhin et Vosges) se sont réunis pour leur assemblée de secteur. Une réunion qui une fois par an change de lieu : cette année, c'est Bernard Zerovec, président de l'association de la Haute-Marne, qui avait en charge l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulée à Chaumont.

La veille, les trois délégués de secteurs Poste et Orange ont fait lecture de la synthèse des comptes rendus d'activités des diverses associations pour une restitution qui s'est déroulée le lendemain en présence du président national de La Poste et d'Orange, Michel Monsellier.

En ouverture, Michel Monsellier a invité chaque intervenant à s'exprimer devant les 42 responsables d'associations. Dans son allocution, Gilbert Doré, directeur régional du groupe La Poste, a souligné les valeurs du bénévolat au sein des associations. «Avec les associations et La Poste, c'est une belle histoire»,

a dit en substance Gilbert Doré. Il a donné des nouvelles sur les transformations du groupe La Poste qui doit s'adapter au mode de consommation des usagers et des services à proposer.

Marc Ogier, directeur d'Orange et des relations avec les collectivités territoriales sur la Haute-Marne, s'est positionné sur le changement de notre société et l'obligation de s'adapter aux jeunes. «La question est de savoir comment moderniser nos associations pour mieux les faire fonctionner», a-t-il dit. A l'adresse des associations, il a fait le constat que le désengagement des bénévoles n'est pas la résultante de volontés diverses mais d'un manque de temps.

Engagement

Maud Edlinger, directrice DANS (direction nationale de l'action sociale) de La Poste, a souligné le partenariat qui lie la DANS avec France Bénévolat et a proposé un nouveau présentoir de communication. Elle a souligné aussi l'importance de s'auto-contrôler en ce qui concerne la gestion d'une association qui engage juridiquement son président et propose des formations en ce



Les intervenants du Grand Est sont venus échanger avec les antennes locales.

sens. Elle a annoncé son départ prévu en mars. Enfin, le Dr Peggy Cygler, responsable de l'EFS à Chaumont, a dressé un bilan positif des collectes, bien sûr toujours en deçà des attentes, et a souligné la prospection vitale de nouveaux donneurs comme ceux qui sont venus en nombre après des catastrophes et que l'on n'a pas revus ensuite. Elle pose question sur la commu-

nication qui doit s'adapter au monde du travail et se félicite de l'engagement des associations et des donneurs qui en cas de coup dur répondent présent. Elle a aussi donné des chiffres avec des objectifs atteints pour la moelle osseuse et 780 inscriptions sur la région Lorraine-Champagne.

De notre correspondant
Norbert Monzein

ABONNEMENT



MARGUERITE INFO

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souhaite m'abonner pour un an au magazine Marguerite Info, soit 4 numéros pour 10 euros

Mes coordonnées

Nom, Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Email :

Je règle par :

Chèque bancaire à l'ordre de
Union Nationale Don du sang

- Je souhaite recevoir des informations par mail de l'Union Nationale pour le don du sang
 Je souhaite commander d'anciens numéros du magazine (3€ l'unité)
(précisez lesquels :

Le bulletin d'abonnement est à renvoyer à : **DON DU SANG LA POSTE - ORANGE**
8 RUE BRILLAT SAVARIN
75013 PARIS

SOUTENIR L'UNION NATIONALE POUR LE DON DU SANG

Le saviez-vous ?

L'Union Nationale fut le premier groupement de donneurs de sang à être constitué en milieu professionnel. Créée en 1951, l'association n'a cessé d'évoluer et est aujourd'hui encore la plus importante du pays. Elle regroupe une centaine d'associations à travers toute la France jusque dans les DOM, soit près de 1350 postiers et télécommunicants bénévoles engagés au service du don de soi.

Le don de soi, c'est quoi ?

Certaines maladies nécessitent de recevoir une transfusion sanguine ou une greffe d'organe pour survivre. Or, aucun produit ni objet ne sont aujourd'hui capables de se substituer complètement au sang humain et aux organes vitaux. **Ces éléments sont irremplaçables et indispensables à la vie. Chacun d'entre nous peut, un jour, avoir besoin d'en bénéficier.** Faire don de soi, c'est faire un acte généreux et responsable, en se constituant donneur, mais également en prenant le temps de sensibiliser ses proches et son entourage sur l'importance du don.

S'engager pour sauver des vies

Si le besoin en produits humains est constant, la nécessité de transmettre cet élan solidaire aux générations futures l'est tout autant. Si vous souhaitez devenir bénévole et aider l'Union Nationale et les associations qui la composent à poursuivre leur mission de sensibilisation, contactez-nous au 01.48.42.10.09, par mail contact@dondusanglpo.fr ou via notre page Facebook [Don du sang La Poste- Orange](#).

Vous pouvez également participer à la création et la diffusion des outils de communication de l'association en soutenant financièrement l'Union et en renvoyant le bon de soutien ci-dessous.

BON DE SOUTIEN

*Dispositions fiscales : à réception de votre don, un reçu fiscal vous permettant d'obtenir une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don (dans la limite de 20% de vos revenus nets) vous sera adressé. Si par exemple, vous donnez 10 euros, cela ne vous coûtera réellement que 3.40 euros. Un reçu fiscal sera délivré pour tout don supérieur à 8 euros.



Adresse libre réponse (ne pas affranchir)

Don du Sang La Poste – Orange

Libre réponse 24253

75642 Paris Cedex 13

Je donne

- 10 euros* 20euros*
 50euros* autre* :

Je règle par chèque bancaire à l'ordre de :
Union Nationale Don du sang

Coordonnées du donateur pour reçu fiscal

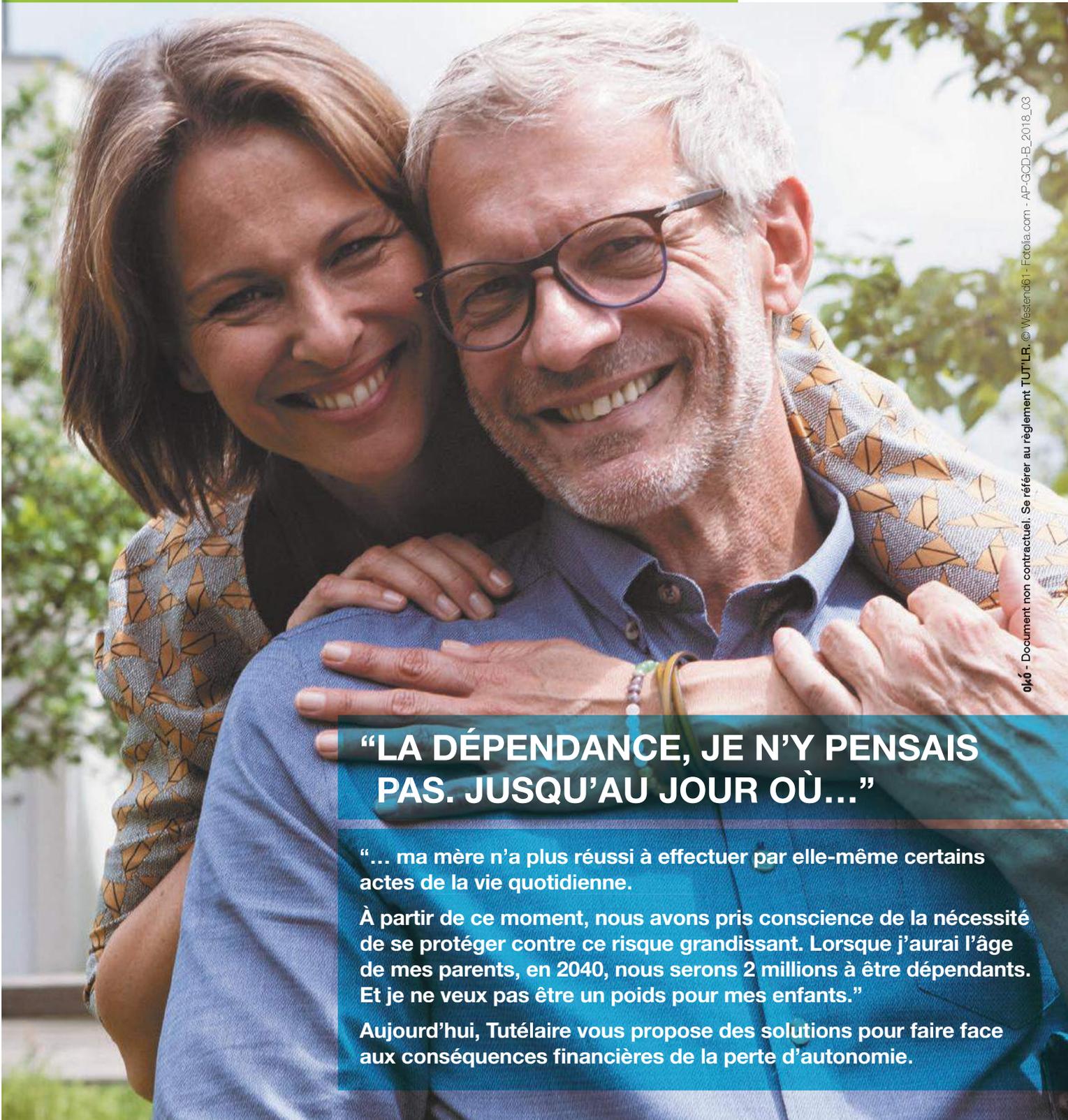
Nom, Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Email :

Informatique et Libertés :

Conformément à la loi du 6/1/78, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles vous concernant, en vous adressant au siège de l'Union Nationale.



TUT'LR COMPLÉMENTAIRE DÉPENDANCE



0140 - Document non contractuel. Se référer au règlement TUT'LR. © Westend61 - Fotolia.com - AP-GOD-B_2018_03

“LA DÉPENDANCE, JE N’Y PENSAIS PAS. JUSQU’AU JOUR OÙ...”

“... ma mère n’a plus réussi à effectuer par elle-même certains actes de la vie quotidienne.

À partir de ce moment, nous avons pris conscience de la nécessité de se protéger contre ce risque grandissant. Lorsque j’aurai l’âge de mes parents, en 2040, nous serons 2 millions à être dépendants. Et je ne veux pas être un poids pour mes enfants.”

Aujourd’hui, Tutélaire vous propose des solutions pour faire face aux conséquences financières de la perte d’autonomie.

Pour toute question sur la garantie complémentaire dépendance TUT'LR, contactez nos conseillers :



N°Cristal 0 969 398 399
APPEL NON SURTAXÉ



Tutélaire
Service adhérents
45 rue Eugène Oudiné
75013 Paris



www.tutelaire.fr/contactez-nous

Tutélaire - Siège social : 45 rue Eugène Oudiné - 75013 Paris
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
SIREN 775 682 164



Tutelaire_off



Wikidépandance

www.tutelaire.fr
www.wikidépandance.fr